

# STRATÉGIE SÉCURITAIRE DU CANTON DE GENÈVE

## VISION 2030

TOME 1 : VISION,  
AXES ET OBJECTIFS  
STRATÉGIQUES



# STRATÉGIE SÉCURITAIRE DU CANTON DE GENÈVE

## VISION 2030

Les conditions-cadres pour la sécurité et la prospérité de Genève, ainsi que de l'ensemble de sa population sont garanties au quotidien. Le canton de Genève dispose des moyens, des infrastructures, de la formation et des personnels de haut niveau, interopérables, capables conjointement de maîtriser des incidents ou des événements ponctuels.

Des conditions favorables permettent de faire face à des circonstances ou défis extraordinaires. Le Canton de Genève collabore activement avec les communes, les autres cantons, la Confédération et ses partenaires français afin d'anticiper, de gérer et de résorber des crises ou des événements extraordinaires.

## PRINCIPES D'ACTION

Responsabilité et résilience

Compétences et coopération

## DÉMARCHE

Prospective et anticipation

Unité d'action et de conduite

## AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1

### INTENSIFIER LA COOPÉRATION, PROMOUVOIR L'INTEROPÉRABILITÉ ET METTRE EN COMMUN LES COMPÉTENCES.

**Objectif 1.1 :** Renforcer et promouvoir la coopération avec tous les acteurs publics de la sécurité.

**Objectif 1.2 :** Stimuler le dialogue avec les acteurs académiques et économiques, la société civile, les citoyens et les résidents.

**Objectif 1.3 :** Développer et valoriser une culture et des compétences dans le domaine du renseignement.

**Objectif 1.4 :** Renforcer la cybersécurité en collaboration avec les secteurs privés et académiques.

**Objectif 1.5 :** Assurer la réglementation et renforcer la coopération avec les compagnies de sécurité privées.

2

### PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION ET LA DISSUASION, GARANTIR LA PROTECTION ET ASSURER LA RÉPRESSION.

**Objectif 2.1 :** Renforcer la cohésion sociale et réduire le sentiment d'insécurité par la prévention et la proximité.

**Objectif 2.2 :** Appliquer la politique de migration suisse au moyen d'un Programme d'intégration cantonal (PIC) favorisant une intégration respectant à la fois l'ouverture historique et les valeurs traditionnelles de Genève.

**Objectif 2.3 :** Prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation.

**Objectif 2.4 :** Garantir une disponibilité, une qualité et une visibilité de prestation plus élevées, particulièrement dans le domaine policier.

**Objectif 2.5 :** Adapter les capacités pénitentiaires aux besoins et accroître la qualité de détention.



Effizienz et efficacité

Respect et rigueur

Évaluation et optimisation

3

### **GARANTIR LA SÉCURITÉ, LA PÉRENNITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LA GENÈVE ÉCONOMIQUE, INTERNATIONALE ET TOURISTIQUE.**

**Objectif 3.1 :** Renforcer les actions assurant la sécurité, l'attractivité et la prospérité du secteur économique.

**Objectif 3.2 :** Développer une cellule de stratégie prospective et d'intelligence économique, ainsi qu'une culture et des compétences dans le domaine de la sécurité de l'information.

**Objectif 3.3 :** Soutenir et renforcer la sécurité de la Genève internationale, de ses acteurs, de ses structures, ainsi que des nombreuses conférences internationales selon l'évolution de la menace.

**Objectif 3.4 :** Assurer la sûreté et la sécurité du transport aérien, en particulier à l'Aéroport international de Genève.

**Objectif 3.5 :** Assurer la maintenance, le renouvellement et l'amélioration des capacités sécuritaires.

4

### **AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MISSIONS DE PROTECTION DE LA POPULATION.**

**Objectif 4.1 :** Constituer un état-major cantonal de conduite (EMCC) et une organisation en cas de catastrophes (ORCA).

**Objectif 4.2 :** Développer des plans d'action en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle ; entraîner et exercer les acteurs de la sécurité sur des scénarios réalistes, collaboratifs et exigeants.

**Objectif 4.3 :** Garantir la protection et la résilience des infrastructures critiques en coopération avec les partenaires publics et privés.

**Objectif 4.4 :** Réformer et renforcer les moyens et les structures de la protection de la population, y compris la protection civile, les moyens de lutte contre le feu et contre les menaces NRBC.

**Objectif 4.5 :** Créer et développer un centre de compétences dans le domaine du sauvetage au rayonnement national et international.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
Structure	5
Statut et objectifs	5
Postulats	6
Comment lire cette stratégie	8
Préface du Conseiller d'État	9
Avant-propos	10
<b>Vision 2030</b>	<b>12</b>
<b>Principes d'action</b>	<b>13</b>
<b>Démarche</b>	<b>16</b>
<b>Axes et objectifs stratégiques</b>	<b>19</b>
Axe 1	21
Axe 2	28
Axe 3	35
Axe 4	40
<b>Glossaire</b>	<b>46</b>

## STRUCTURE

Comme cela a été exposé dans le programme de législature du Conseil d'État, l'action gouvernementale dépend principalement de trois facteurs : ses ressources, son environnement et la volonté de ses autorités.

La politique de sécurité forme un ensemble cohérent. Ce document comprend quatre axes stratégiques, allant du renforcement de la sécurité au plus proche des citoyens à une meilleure gestion des situations exceptionnelles. Chaque axe représente un levier indispensable au succès de la politique sécuritaire. Et c'est ensemble, dans une unité d'action, que ces objectifs seront atteints. La réussite de ce projet commun tient donc à la nécessité absolue de coopération et d'interopérabilité entre tous les organes et les acteurs de la sécurité, quelles que soient leurs missions. Ceci permettra de renforcer la résilience et la souplesse dans la gestion des défis sécuritaires à venir.

Dans la perspective d'un équilibre financier et budgétaire, la réalisation de cette stratégie se heurtera inéluctablement à des choix dans la détermination des priorités. Il sera alors nécessaire de se rappeler que la sécurité ne consiste pas à construire une société exempte de risques et de crises, mais à les gérer adéquatement. Une gestion des risques efficace implique de l'anticipation, des investissements constants et des adaptations régulières.

Cette stratégie s'inscrit sur la ligne de conduite du Conseil d'État : consolider, réformer, développer. Son aspiration reste la sauvegarde et la promotion de la sécurité, de la prospérité et des libertés des Genevois.

## STATUT ET OBJECTIF

L'horizon temporel choisi, l'année 2030, est à la fois éloigné vis-à-vis des enjeux sécuritaires actuels et relativement proche en ce qui concerne la politique publique. Les treize ans qui nous en séparent correspondent à deux législatures de cinq ans. Cette temporalité prend en compte les réalités des cycles décisionnels et politiques qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse. Une fois considéré le temps de la collaboration, des amendements, des votations, de la coordination et de l'implémentation, cet horizon 2030 prend tout son sens.

Le rapport sur la sécurité cantonale est constitué de deux tomes. Ce premier tome détaille les axes et les objectifs stratégiques du canton de Genève, sur le moyen et long terme (10 à 15 ans), en adéquation avec sa vision de la sécurité, sa démarche et les principes d'action qu'il défend. Le but consiste à présenter les stratégies et les objectifs de manière cohérente et coordonnée, sans toutefois les prioriser ni les référencer temporellement.

Le second tome dresse un état des lieux régulier des capacités sécuritaires du canton et de leurs missions à travers un profil de prestations transparent et exhaustif. Une fois les instruments et moyens de la sécurité évalués à la lumière de différents scénarios, tendances et menaces à l'horizon 2030, la priorisation des axes stratégiques sera présentée et actualisée chaque année. Ces plans constituent des fondements pour les projets de loi, les réformes, les investissements et les budgets.

## POSTULATS

Face à l'impossibilité de prévoir avec certitude à quoi rassemblera Genève en 2030, il est nécessaire d'élaborer des scénarios. Ceux-ci constituent autant de perspectives cohérentes et distinctes portant sur les évolutions possibles du contexte sécuritaire, des risques ou des menaces. Ces perspectives sont elles-mêmes basées sur des tendances constatées aujourd'hui et déterminantes pour l'action de la stratégie. Ces tendances sont cohérentes avec les risques et les menaces identifiés par les Rapports du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC) 2010 et 2016. En voici une synthèse :

### ACCROISSEMENT DE LA COMPLEXITÉ ET DE L'INTERDÉPENDANCE DES PROBLÉMATIQUES

Les sociétés contemporaines sont caractérisées par leur complexité et par l'incertitude. Le temps des solutions rapides, des organigrammes ou des corporations figés, des ressources stables, des engagements prévisibles ou exclusifs sont révolus. Les contraintes, les exigences et les attentes sont toujours plus grandes, dans un environnement qui comprend des acteurs toujours plus nombreux et dont les intérêts peuvent être contradictoires. L'interdépendance croissante des réseaux, des infrastructures et de l'économie accentuent la vulnérabilité des sociétés. Les événements complexes, dont les impacts peuvent être graves et coûteux, combinent le plus souvent un volet sécuritaire et des aspects de santé publique, politiques ou techniques.<sup>1</sup> De plus, l'environnement stratégique et opérationnel est plus que jamais sujet aux crises, dont la fréquence tend à s'accroître et dont les répercussions peuvent se faire sentir à des milliers de kilomètres de leur point d'origine.

### AUGMENTATION DE LA DEMANDE DE SÉCURITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

D'une manière générale, l'État est toujours davantage sollicité pour répondre aux impératifs qu'exige le contexte sécuritaire actuel, lié notamment aux attaques terroristes dans les pays voisins. Les problèmes de sécurité croissants en Europe pèsent sur le sentiment d'insécurité en Suisse. Cette tendance s'ajoute à une réduction marquée de l'acceptabilité du risque dans les sociétés européennes, à des flux d'information constants, ainsi qu'à une médiatisation instantanée des événements mondiaux, qui influencent les perceptions locales des risques et requièrent des gouvernements des réponses rapides et compréhensives.<sup>2</sup>

## CREUSEMENT DES ÉCARTS SOCIAUX

À Genève comme ailleurs en Suisse et dans le monde, les inégalités tendent à s'accroître. Le cadre économique est plus instable qu'il y a dix ans et l'accès au marché du travail pour les jeunes se complexifie.<sup>3</sup> Quatre facteurs principaux influencent ce phénomène : le parachèvement de la mondialisation, la digitalisation de la société, la quatrième révolution industrielle et le vieillissement de la population. Les différences de revenu, de perspectives et de conditions de vie menacent les liens sociaux et peuvent ainsi mener à un contexte social plus polarisé, fractionné et tendu.

### CREUSEMENT DES ÉCARTS GÉNÉRATIONNELS

La population de l'Espace transfrontalier genevois, composé du canton de Genève, du district de Nyon et de la zone d'emploi du Genevois français et comptant environ 1 million d'habitants, est en croissance constante. Les indices démographiques indiquent que la moyenne d'âge augmente sensiblement, avec un vieillissement de la population.<sup>4</sup> Au sein d'une société moderne, dans laquelle les individus sont de plus en plus désolidarisés et indépendants, l'isolement accroît la vulnérabilité des personnes âgées, augmentant les risques de maltraitance, d'abus ou de vol. Les différences entre les générations et leurs valeurs respectives peuvent également renforcer ce sentiment d'insécurité.

### ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION ET DU MULTICULTURALISME

Depuis les années 1960, l'immigration, nécessaire à la prospérité et à la diversité de Genève, a été intégrée sans grande difficulté grâce à la croissance économique positive du canton. Le contexte économique, un accroissement massif des flux migratoires, la volonté d'intégration des migrants ou la distance culturelle entre le pays d'origine et le pays d'accueil sont autant de facteurs qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le processus d'intégration et donc sur la cohésion sociale qui en résulte, dans la mesure où des phénomènes de stigmatisation voire de ghettoïsation ont été observés dans certains pays limitrophes.

### AUGMENTATION DES FLUX TRANSFRONTALIERS

Le canton de Genève compte plus de 100 km de frontière avec la France, contre 4 km avec le reste de la Suisse. Poumon économique de la région, le canton recense plus de 100'000 personnes qui viennent y travailler chaque jour.<sup>5</sup> Ainsi, en raison de cet « effet ventricule », la po-

pulation présente sur le territoire augmente de 25% quotidiennement durant la semaine. Le corollaire de cette forte activité économique est l'importation d'une délinquance, elle aussi, souvent transfrontalière.

## SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

L'instantanéité, l'ubiquité et l'abondance de l'information offerte par les nouvelles technologies (TIC) permettent un accès illimité à l'actualité mondiale et suppriment les barrières physiques entre les personnes. Cette proximité nouvelle renforce aussi l'effet d'auto-identification entre les individus. Ainsi, les problèmes d'un pays voisin ou les informations internationales trouvent une forte résonance locale. Ceci peut influencer l'opinion publique, accroître le sentiment d'insécurité et participer au développement d'un climat sociétal anxiogène alors que les circonstances ne l'exigeraient pas. Ces défis sont d'autant plus importants que les rumeurs et les fausses informations se propagent facilement à travers les médias sociaux. Finalement, les attentes et les exigences des citoyens concernant la réactivité et la disponibilité des forces de sécurité se sont fortement accrues.<sup>6</sup>

## AUGMENTATION DES CYBERRISQUES

Les TIC se développent et se généralisent. Elles transcendent tous les aspects et tous les acteurs des sociétés modernes. Les structures économiques, étatiques et personnelles sont désormais interconnectées et de plus en plus dépendantes de ces technologies. Cependant, au-delà des risques liés à la concentration de ces moyens dans des espaces spécifiques, cette dépendance représente également une vulnérabilité. Les risques sont souvent sous-estimés. Les attaques sont toujours plus furtives, intrusives et nombreuses et ont un fort impact économique, voire la capacité de paralyser les systèmes. Il est hautement probable que cette croissance des cyberrisques et des cyberattaques s'inscrive dans la durée et s'étende plus largement dans la société : Internet des objets, smart cities, technologies de blockchain, etc.<sup>7</sup>

## ATTRACTIVITÉ DE GENÈVE POUR LA DÉLINQUANCE

L'attractivité économique et culturelle de Genève en fait également un pôle d'attraction de la délinquance et la criminalité régionale, en raison de sa localisation et de sa richesse. Les statistiques policières de la criminalité indiquent qu'au-delà des incivilités, des dégradations et de l'irrespect, la drogue, les vols et le vandalisme demeurent encore présents.<sup>8</sup> Il est donc nécessaire de maintenir les efforts afin de limiter la criminalité à Genève.

## INTENSIFICATION DE LA VIOLENCE ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE CRIMINALITÉ

La diminution générale de la criminalité dans le canton observée depuis 2011 est largement due aux moyens investis et aux actions sécuritaires menées depuis lors: Politique criminelle commune (PCC), coordination des actions des acteurs de la chaîne sécuritaire, capacités de détention et de renvois renforcées, ainsi qu'une présence policière accrue. Malgré cette évolution favorable, le nombre d'infractions relevées à Genève, canton et ville, est encore trop élevé en comparaison du reste de la Suisse.<sup>9</sup>

## MENACES TERRORISTES

Il est hautement probable que la menace posée par le terrorisme en général et par le radicalisme islamique violent en particulier soit toujours existante en 2030. L'impact ou la probabilité d'une attaque en Suisse peut augmenter ou baisser en fonction des développements géopolitiques ou de la situation économique, mais également de l'efficacité de la lutte contre la radicalisation. En addition au risque exogène posé par le terrorisme transnational, un certain nombre de Suisses ont été identifiés comme « radicalisés » ou « voyageurs du djihad » et représentent une menace particulière.<sup>10</sup>

## RESPONSABILITÉS LIÉES AUX SPÉCIFICITÉS DE GENÈVE

Le canton de Genève joue un rôle essentiel dans la politique de sécurité de la Suisse, puisqu'il rassemble tous les défis sécuritaires auxquels la Confédération est confrontée. En d'autres termes, les spécificités du canton, telles qu'une population largement multiculturelle et internationale, une importante responsabilité liée à son statut de ville hôte des organisations internationales,<sup>11</sup> des cibles potentielles d'espionnage ou d'attentats, des secteurs économiques dépendants des technologies d'information et de communication, une concentration urbaine et une densité forte, en font un environnement sécuritaire très particulier et sensible à l'échelle de la Suisse. Dans ce cadre, le canton de Genève doit développer, pour lui-même, un véritable référentiel permettant de prévenir, gérer et agir face aux enjeux de sécurité.

<sup>1</sup> WEF, *Global risks report 2017*, 12th Edition, janvier 2017.

<sup>2</sup> Conseil fédéral, *Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse Projet*, 26 octobre 2015.

<sup>3</sup> OCDE, *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, novembre 2015.

<sup>4,5</sup> Observatoire statistique transfrontalier, *Synthèse 2016*, août 2016.

<sup>6</sup> Police Cantonale de Genève, *Diagnostic local de sécurité*, 2013.

<sup>7</sup> World Energy Council, *Managing cyber risks*, 2016.

<sup>8</sup> Police cantonale de Genève, *Rapport d'activité 2015*, mars 2015.

<sup>9</sup> OFS, *Statistique policière de la criminalité*, Rapport annuel 2015.

<sup>10</sup> SRC, *La sécurité de la Suisse*, 2016.

<sup>11</sup> Conseil d'Etat, *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale*, mars 2016.

## COMMENT LIRE CETTE STRATÉGIE

La stratégie a été élaborée autour d'une vision, c'est-à-dire d'un état final recherché guidant les décisions du Conseil d'État en matière de sécurité publique. Cet état se décline ensuite en principes d'action, en lignes directrices et finalement en plans d'action ou en projets.

La vision de la sécurité de Genève se concrétise en quatre axes, qui se déclinent, pour les acteurs de la sécurité du canton, en objectifs spécifiques.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que ces axes ne représentent pas l'entier des missions du Conseil d'État en matière de sécurité, mais une sélection de réponses à des problématiques identifiées comme critiques pour l'avenir. Ce choix est basé sur une large consultation interne et externe.

THÈMES	OBJECTIFS																				
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	
Le rôle et les actions de la Police																					
La place des nouvelles technologies de l'information et de la communication (DGSI)																					
La protection de la population et la gestion de crise (OCPPAM)																					
L'importance de la cohésion sociale et des politiques d'intégration (OCPM)																					
Les actions menées afin de promouvoir l'attractivité économique de Genève (DGDERI et OCIRT)																					
Les actions menées pour la Genève internationale																					
Le rôle du Conseil d'État, du Secrétariat général du DSE et de l'Administration																					
Le renseignement, l'analyse et les outils d'anticipation et stratégiques (DSE)																					
Le rôle de la détention (OCD)																					
Le rôle des communes																					
Le rôle de la Confédération																					

## PRÉFACE DU CONSEILLER D'ÉTAT



Catastrophes naturelles, cyberattaques, actes terroristes, détournements de fonds, agressions, incivilités... N'en jetez plus! L'actualité a du talent; elle rappelle en permanence à quel point le besoin de sécurité est au cœur des préoccupations populaires, et en miroir à quel degré l'exigence de protection s'élève dans les attentes citoyennes. C'est là une des missions les plus nobles de l'Etat.

Or à l'heure où tout s'accélère et se complexifie, il est plus que jamais nécessaire de prendre du temps et de la distance pour en revenir aux fondamentaux. Pour identifier avec discernement ce qui constitue réellement les nouvelles menaces, pour comprendre leurs tenants et aboutissants. Pour envisager de les combattre efficacement, il est indispensable à l'autorité politique de s'offrir le recul nécessaire et d'anticiper.

C'est la vocation de ce document, profondément interdisciplinaire et fruit d'intenses discussions avec un large spectre d'acteurs de la sécurité, que de susciter la réflexion et la mise en perspective des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Mais c'est aussi son ambition de rappeler que la sécurité, tributaire de la vision stratégique qui la sous-tend, est au service de la République et de la défense des libertés qu'elle postule.

La sécurité n'est pas une liberté en tant que telle, c'est un objectif de valeur constitutionnelle qu'il appartient à l'Etat d'atteindre dans toute la mesure du possible, en respectant les principes du droit. La sécurité ne prime pas sur la liberté, elle la garantit. Elle permet d'assurer l'intégrité physique des personnes, l'exercice des libertés, celle d'aller et de venir, et de jouir paisiblement de ses biens. Il est essentiel de le rappeler.

A la réflexion succédera l'action, en agrégeant les nombreux chantiers en cours ou encore à engager à Genève, mais aussi en reliant les acteurs pour plus de coopération, de solidarité et de confiance. Ce seront là les maître-mots d'une vision concertée des aspirations sécuritaires concrètes développées dans le 2<sup>e</sup> tome – à venir – de cette stratégie sécuritaire qui compte autant par le processus qu'elle induit que par le résultat qu'elle générera.

Bonne lecture!

Pierre Maudet  
Conseiller d'Etat  
Genève, le 1<sup>er</sup> mars 2017

# AVANT-PROPOS

## LA SÉCURITÉ COMME BASE DES LIBERTÉS ET DE LA PROSPÉRITÉ

La sécurité est la base indispensable, sans laquelle les autres droits et libertés sont vains et dont dépend la sauvegarde des institutions démocratiques et des libertés fondamentales. Historiquement, dans le contrat social, la sécurité est la responsabilité du pouvoir régalien de l'État, avec en son centre la protection de la vie des citoyens, de leurs biens, des intérêts nationaux et des conditions existentielles. Partout dans le monde, avec le développement de la notion de sécurité humaine, le concept de sécurité s'est élargi à presque tous les domaines de la vie humaine et sociale. Il peut alors se définir comme un cadre général garantissant la qualité de vie en société.

En Suisse, en vertu de l'article 2 de la Constitution fédérale, « la Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays ». Elle prévoit que la Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité nationale et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives (art. 57 Cst.). En matière de sécurité intérieure, les cantons, avec les communes, sont les premiers garants de l'ordre et de la sécurité publics. Ils collaborent entre eux et avec les services de la Confédération lorsque cela est nécessaire. Dans ce dernier cas, on parle de « subsidiarité ».

À Genève, le département de la sécurité et de l'économie (DSE) est chargé de la sécurité et de l'ordre public (art. 112, 183 et 184 Constitution genevoise). La sécurité se définit comme l'ensemble des mesures visant à évaluer, prévenir, écarter et maîtriser les risques et les menaces criminels, naturels ou technologiques, humains et économiques. Elle inclut aussi la dissuasion et la répression de la criminalité, la maîtrise des catastrophes naturelles et anthropiques, ainsi que d'autres situations exceptionnelles.

### CONCEPT DE PROTECTION DE LA POPULATION

La protection de la population est un système coordonné de conduite, de protection, de sauvetage et d'aide. Il garantit la coordination de l'engagement et la collaboration des cinq organisations partenaires: Police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques et protection civile.

## DANS LA PRATIQUE

**Le DSE est investi de nombreuses fonctions relevant de la sécurité du canton de Genève, dont :**

- le maintien de l'ordre public et de la sécurité ;
- la promotion de la sécurité de l'information et la lutte contre la cybercriminalité ;
- l'identification des risques et menaces, ainsi que la surveillance des tendances et des phénomènes sécuritaires. L'observation, la veille ainsi que le développement d'une réflexion sur le long terme constituent des prérogatives et des responsabilités du canton ;
- l'organisation, la formation et l'engagement de la protection de la population (PP) et de la protection civile (PCi) ;
- l'application des peines et des mesures pénitentiaires. Cette fonction implique la gestion des moyens de détentions allant de la formation du personnel pénitentiaire à l'aménagement des structures, ainsi que les procédures de probation et de réinsertion ;
- la coordination de son action et de ses moyens avec les acteurs de la sécurité, sur le plan cantonal (Ministère public, Polices municipales, SIS, secours médicaux, etc.), fédéral (SRC, fedpol, armée, AFD, DFAE, SEM, etc.) et transfrontalier (brigades opérationnelles mixtes franco-suisse, CCPD, etc.) ;
- la gestion de la migration, la promotion de l'intégration et de la cohésion sociale en coopération avec les acteurs sociaux.

Aujourd'hui, l'État, la sécurité et l'économie sont plus que jamais liés et composent un système d'interdépendances complexes. Aux frontières géographiques et physiques s'ajoutent désormais des frontières dématérialisées qui sont ainsi devenues plus difficiles à gérer, accélérant les réactions en chaîne, la contagion et la combinaison des risques. Face à des menaces interdépendantes et soudaines, il est nécessaire d'analyser et d'évaluer les risques de manière permanente et exhaustive. Cette accélération du monde rend le champ d'options politiques et les fenêtres d'action de plus en plus étroites. Il faut alors agir sur deux éléments : la capacité à anticiper et l'efficacité des réponses.

La Stratégie sécuritaire du canton de Genève 2030 s'inscrit dans cette démarche de prospection en regroupant les connaissances et perspectives de différentes communautés de spécialistes, afin de tirer profit de leurs savoirs et leurs expériences. Il s'agit également de développer un véritable réseau de « partenaires de la sécurité », selon le principe : « In Krisen Köpfe kennen ».<sup>12</sup> Il s'agit d'encourager une coopération étroite entre les acteurs de la sécurité à Genève, de développer une unité de doctrine et, à terme, une véritable interopérabilité.

Il est également important de rappeler que la sécurité n'est pas uniquement un droit, mais également un devoir. Les citoyens, individuellement ou à travers des associations, à l'instar des samaritains, jouent un rôle civique essentiel et composent un véritable réseau. La sécurité est donc l'affaire de tous.

<sup>12</sup> Diction de l'Armée suisse: en cas de crise, il faut connaître ses partenaires/interlocuteurs.

# VISION 2030

## Mesurer et anticiper les risques et les menaces afin de renforcer la sécurité et la prospérité de Genève et de l'ensemble de sa population.

Comme les récentes attaques terroristes en Europe ou la crise humanitaire liée à la migration nous l'ont montré, les risques et menaces auxquels nous devons faire face peuvent être exogènes et imprévisibles. Les défis et les exigences sécuritaires d'aujourd'hui requièrent des actions adaptées, proactives, rapides et décisives, une disponibilité élevée, ainsi qu'une grande capacité d'adaptation et de coopération. La vision 2030 de politique de sécurité genevoise s'articule autour de l'anticipation et de la prévention parce que l'expérience démontre que l'improvisation en matière de sécurité est risquée, coûteuse et ne fonctionne pas. Il s'agit donc d'améliorer la protection, la coopération ou l'interopérabilité, la planification d'investissements ainsi que la résilience, sur le long terme.

En tant que prérogative première, l'objectif du gouvernement est de préserver la sécurité et la prospérité du canton de Genève dans son ensemble. Sécurité et prospérité représentent des principes dépendants l'un de l'autre et auxquels chacun doit pouvoir aspirer. Genève, avec les moyens limités dont elle dispose, est confrontée aux mêmes problèmes que certaines métropoles, qui ont à leur disposition des budgets et des effectifs souvent considérables. En effet, même si elle forme une agglomération urbaine de taille et de population moyennes, Genève est de facto une « grande » ville internationale.

Les réponses à apporter sont d'autant plus complexes que la situation de l'agglomération franco-valdo-genevoise nécessite en permanence une étroite coopération régionale et internationale. La sécurité passe donc notamment par la coopération.

La sécurité doit obéir au principe de proportionnalité, car une politique « tout sécuritaire » n'est généralement ni efficiente ni économique ; elle n'est pas non plus adaptée à la culture genevoise ou aux traditions politiques. L'objectif consiste donc à anticiper, analyser, mesurer et prioriser de manière systématique les risques et les menaces auxquels la population genevoise est confrontée. Il est impossible et inutile d'essayer de maîtriser et d'écarter tous les risques et toutes les menaces. Un travail de gestion est mené en mesurant l'impact et la fréquence potentielle de ces phénomènes. Dans ce cadre, la vision sécuritaire suit aussi une démarche prospective et proactive, qui vise à développer une gouvernance agile, attentive aux changements et qui demeure flexible dans ses réponses sur le terrain.



## PRINCIPES D'ACTION

La présente stratégie doit être capable de s'adapter aux besoins et aux circonstances, prévus et imprévus, émergents au cours des quinze prochaines années. Cette adaptabilité doit s'articuler autour de bases solides. Ces principes d'action sont donc durables, souples et servent de lignes directrices aux réponses du gouvernement, quels que soient les dangers ou menaces pouvant survenir à l'avenir.

### RESPONSABILITÉ ET RÉSILIENCE

*Comment dépasser la gestion et la prévention de risques*

Le pragmatisme et le réalisme sont de rigueur dans les choix stratégiques et dans l'allocation des ressources. En conséquence, les stratégies, les décisions et les actions sont le fruit de pesées d'intérêts, de calculs de rapport coût/efficacité, de priorisations des risques et des objectifs, ainsi que d'opportunités ou de synergies opérationnelles. Comme dans d'autres domaines, une planification et une gestion des risques et des priorités sur le long terme permettent une gestion plus rationnelle des moyens et des dépenses.

Il faut également évaluer et tirer parti des interdépendances entre les investissements, le personnel, la formation et la dimension juridique. Ceci renforce la nécessité de gérer les défis sécuritaires par la coopération, en réseau et sur le long terme. La responsabilité du canton est engagée tout au long de ce processus. Assumée avec vigilance, cette responsabilité incite à optimiser l'utilisation des instruments de la sécurité, l'allocation des ressources et des moyens d'analyse et d'aide à la décision en fonction de la menace ou des besoins.

De surcroît, la responsabilité implique, autant des décideurs que des acteurs de terrain, une prise de conscience que le risque est une réalité. Une sensibilisation, une compréhension et une communication rationnelle du risque, non anxiogène et non stigmatisante, sont des conditions indispensables à des plans et des actions efficaces et déterminées. Une démarche de formation et de restitution à la population des objectifs et des actions menées contribue également à renforcer la responsabilité de l'État en promouvant les liens avec la population, en respectant le principe de démocratie et en permettant à la population d'être partie prenante de la sécurité publique.

Dans ce cadre et parce qu'il n'est pas possible d'assurer une protection imparable, la notion de résilience joue un rôle central. La résilience est l'état d'esprit et l'ensemble des mesures visant à améliorer la résistance au choc et la reprise des activités en minimisant la durée de l'impact. Cette notion couvre des actions pré-alables, durant le choc et après celui-ci. Elle comprend la protection des points nodaux des systèmes (on parlera de « noyaux »), la capacité d'agir dans des conditions dégradées, la régénération des forces et le retour rapide à la situation « normale ». Elle permet d'assurer la continuité des opérations, indispensable afin de gouverner en cas de crise. La résilience possède également un aspect proactif, en participant à la lutte contre le déni de responsabilité et d'anticipation. Une caractéristique essentielle réside dans la responsabilité sociale des citoyens ; parce qu'il serait vain d'essayer de surmonter une crise et d'assurer un retour à la normale rapide sans une volonté et un effort communs.

## COMPÉTENCE ET COOPÉRATION

*Comment renforcer les compétences sociales des acteurs de la sécurité et faire de la diversité une force*

Afin d'assurer la sécurité de la société dans son ensemble sur le long terme, les compétences des agents du service public doivent être garanties, entraînées, testées et actualisées périodiquement. Pour répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, les acteurs de la sécurité sont tenus d'améliorer constamment leurs compétences techniques, humaines et pluridisciplinaires ainsi que leur efficacité opérationnelle. Il est capital de savoir comment sélectionner, entraîner, motiver et retenir les agents ou les spécialistes de qualité, expérimentés, disposant de connaissances-clés et sachant s'adapter aux circonstances et aux besoins nouveaux. Cet investissement global dans les compétences garantit la souplesse des organisations et permet de répondre efficacement à des défis et des exigences toujours plus élevées et diversifiées. Dans chacune de ses actions, le gouvernement vise à mettre à profit les connaissances

et les compétences humaines qui existent au sein de l'Administration. Dans le cas de la Police par exemple, l'élévation qualitative des actions opérationnelles et de prévention est aussi entreprise afin de diminuer le temps de réponse sur le terrain, de réduire la criminalité et, dans une certaine mesure, le sentiment d'insécurité. Ceci contribue donc à améliorer in fine la qualité de la vie en société.

Ceci doit s'accompagner d'une politique de ressources humaines en accord avec ces objectifs ambitieux, qui promeut la reconnaissance des compétences et l'engagement. Elle doit permettre des planifications de carrière évolutives, nécessaires au développement et à la fidélisation des meilleurs éléments.

Aujourd'hui, travailler en réseau est une condition sine qua non du succès d'une politique de sécurité. Ceci est d'autant plus essentiel que dans un état fédéral comme la Suisse, les compétences en matière de sécurité sont décentralisées et partagées entre la Confédération, les cantons et les communes. La coopération et la mise en réseau sont essentielles parce que les moyens et le cadre juridique sont segmentés, alors

que les défis transcendent souvent les frontières géographiques et techniques. Le réseau de sécurité ne peut plus se limiter aux seuls services du canton et doit également tenir compte des spécialistes et des partenaires civils, nationaux et internationaux.

Afin de mettre en réseau les acteurs de la sécurité, la transmission d'informations sécurisée, la coordination des moyens et une unité d'action dans la conduite sont primordiales. Cela n'est pas encore le cas partout aujourd'hui. Deux efforts principaux sont nécessaires : d'une part, un investissement matériel dans des infrastructures et dans des moyens de conduite performants et compatibles –à l'instar du réseau POLYCOM ou de l'uniformisation des bases de données au niveau cantonal et fédéral–, mais aussi, d'autre part, une évolution de la formation et des mentalités. La stratégie doit en tenir compte et identifier les synergies possibles, développer des réflexions en matière de mutualisation et de subsidiarité, ainsi qu'un réel concept d'interopérabilité.

### INTEROPÉRABILITÉ

Capacité de coopérer avec d'autres organisations d'intervention et instruments de politique de sécurité. Cette capacité doit permettre l'action conjointe dans des situations exceptionnelles ou de crise, même sans ordres ou directives.

### MUTUALISATION

Partage de ressources et de moyens (techniques, financiers, logistiques, etc.) dans une logique d'amélioration de la qualité ou des prestations, ainsi que de réduction des coûts.

### SUBSIDIARITÉ

Principe selon lequel les tâches sont assumées à l'échelon étatique le plus bas, l'échelon supérieur soutenant ou intervenant seulement lorsque l'échelon inférieur est incapable de venir seul à bout de ses tâches, tant du point de vue des ressources humaines, matérielles ou des délais. A la demande de l'échelon inférieur, des moyens subsidiaires peuvent être subordonnés ou attribués temporairement. La responsabilité de l'engagement reste à l'échelon qui en a fait la demande.

Engagement total + aide à la conduite de la Confédération

Manque de moyens sectoriels

Moyens cantonaux normaux

## EFFICIENCE ET EFFICACITÉ

*Comment trouver les stratégies optimales à long terme*

Efficiency and effectiveness constitute two distinct qualities, but both are sought in the achievement of an optimal public policy. In effect, the administration promotes a mode of rational organization ensuring equal treatment to those administered by the implementation of objective rules. However, the multiplication of procedures and compliance measures in legal, financial and management tend to limit the speed of action and decision, burden the functioning and to decouple the bureaucratic charges, thus its rigidity.

In order to reduce frictions and delays, the Council of State evolves the decision process and its implementation towards an administration oriented « projects and services », putting the emphasis on the missions and not only on the procedures, while ensuring the legality and conformity of actions. This approach follows two principles:

- The effectiveness consists in achieving an objective with competence and speed. In general, effectiveness is a criterion used by citizens to appreciate the government's responses to different problems.

- Efficiency, it is the effectiveness at a lower cost. It aims to achieve an objective by minimizing the resources engaged or by redistributing them in an optimal way between different objectives. Efficiency therefore measures the means, human, informational, material and financial put in place to achieve the canton's missions.

Efficiency requires a real capacity for anticipation, a sustained investment, as well as the constitution of reserves that can be mobilized in case of need.

## RESPECT ET RIGUEUR

*Comment garantir le contrat social et l'égalité de traitement*

The democratic social contract on which the society is based – and as much in Geneva, the city of Jean-Jacques Rousseau – implies respect and rigor. The one is the consequence of equality between individuals, the other its implementation. These two rules inherent to democracy must at the same time be defended as modalities of action of the State and promoted in a society where individualism and social inequalities tend to accentuate.

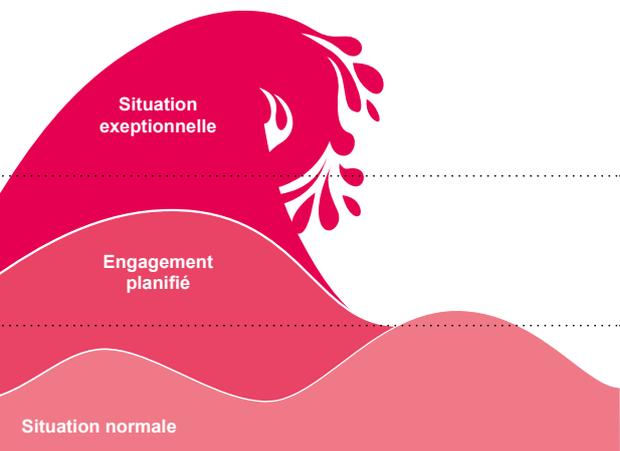
Respect in everyday life is the fruit of the recognition of individuals, of their rights and of their dignity. It contributes to social cohesion and to the reduction of the feeling of insecurity by facilitating the understanding between citizens, the acceptance of differences and the consideration of the other.

On the side of the state institutions and their actions, respect is achieved through responsibility, proximity to citizens, legality, equity and transparency. On the side of citizens, it represents a behavior characterized by politeness, concern for others and integrity.

Rigor also means the responsibility of government actions, more particularly an equality of treatment for all citizens. The social contract guarantees that no individual is superior to another and that impunity does not exist. Thus, the State which is responsible for ensuring dignity, equality, rights and autonomy of persons on its territory and within the limits of the law, engages to treat each one in the same way, with professionalism and justice.

This rigor also aims to remind that individuals are bound to respect the laws, which are also obligations and duties. These obligations go beyond the usual ones for the acquisition of a driving license, by passing through cooperation with the forces of order up to the duty to assist a person in danger or the obligation to serve, as indicated explicitly in article 59 of the Federal Constitution.

In conclusion, it is necessary to remind that if the measures of protection of the population can sometimes appear asymmetric with individual liberties, the concept of social contract suggests that under-estimation, inaction or, worse, denial in the face of risks and threats are the most serious dangers for these same liberties.



# DÉMARCHE

Les démarches définissent les valeurs et les méthodes qui guident cette stratégie. En d'autres termes, ce sont les chemins et les raisonnements à travers lesquels la vision se matérialise en stratégie.

## PROSPECTIVE ET ANTICIPATION

*Comment anticiper et accompagner le changement*

La pertinence d'une stratégie de sécurité se mesure à sa capacité à apporter des réponses et des solutions aux problèmes de sécurité actuels, prévisibles ou non. Suivre les lignes d'action qui ont eu du succès dans le passé et les appliquer aujourd'hui est tentant. Cela paraît simple, bon marché, fiable et rapide à mettre en œuvre. Mais gouverner à long terme, dans un environnement opérationnel complexe, exige de l'anticipation et une adaptation constante.

La « prospective stratégique » est une démarche qui consiste à réduire l'incertitude et à offrir une base solide pour gouverner et agir. Elle comporte deux volets. Premièrement, le volet « anticipation » consiste en l'actualisation systématique des tendances ainsi que des menaces à travers la récolte, l'analyse et la diffusion d'informations. Ce volet, au moyen de méthodes telles que la veille stratégique, permet d'obtenir des renseignements sur des enjeux, tendances, développements, vulnérabilités, acteurs, méthodes ou événements susceptibles d'intérêt. Le but est de contribuer à la détection précoce des évolutions importantes, de manière à éviter de potentielles surprises stratégiques et à donner aux décideurs et aux responsables suffisamment de temps pour prendre des contre-mesures. Une fois les informations interprétées, des scénarios sont élaborés avec trois objectifs : sensibiliser et diminuer les risques, adopter des mesures de précaution et mettre en place des mesures pour répondre aux scénarios priori-

taires.

Deuxièmement, au-delà de la veille et des analyses produites, la démarche « prospective » en tant que telle, par son approche participative et de questionnement, crée une plus-value déterminante. On développe ici de multiples scénarios selon l'évolution possible de la situation et des risques. L'analyse peut s'effectuer systématiquement, en évitant les biais méthodologiques, afin de réduire l'effet de surprise, d'accroître les marges de manœuvre et d'améliorer la flexibilité des acteurs.

La prospective accroît la capacité de décider et d'agir de manière mieux informée, accentue la sensibilité et la réactivité. Elle facilite ainsi la planification, l'élaboration et la réalisation de politiques et de stratégies sécuritaires.

Cette démarche facilite la création de nouveaux réseaux et la coordination des efforts ou des objectifs en développant des visions partagées et des politiques innovatrices, claires et cohérentes. Elle confère également à tous les acteurs davantage d'autonomie de décision et de capacité d'initiative.

### VEILLE STRATÉGIQUE

La veille est une activité continue et en grande partie itérative visant une surveillance active de l'environnement économique, sécuritaire, technologique, etc. pour en anticiper les évolutions.



## UNITÉ D'ACTION ET DE CONDUITE

### *Comment assurer l'action de la politique de sécurité*

La quantité et la diversité de risques et de menaces auxquelles nous devons faire face nécessitent une conduite de la politique de sécurité claire, déterminée et transparente. L'architecture de la politique de sécurité est complexe, dotée de nombreuses pièces mouvantes et dont le moindre échec peut avoir des conséquences tragiques. Dans ce cadre, il n'y a pas de place pour l'hésitation et l'indécision, mais une exigence de responsabilité, de coopération et de choix stratégiques. Des bases analogues entre les différents acteurs et domaines sécuritaires sont nécessaires afin d'assurer le rassemblement autour de valeurs communes, la transversalité des actions et un vocabulaire commun – autrement dit, l'interopérabilité.

Nous caractérisons la conduite comme la capacité de diriger ou d'influencer un système afin de limiter, d'éviter ou de résoudre des problèmes en situation normale ou en cas de crise. La conduite n'est pas une capacité donnée, mais constitue un processus permanent et en constante évolution.

L'échelon stratégique organise les priorités, indique la direction, rassemble les parties prenantes, détermine les concepts d'engagement et supervise l'information et la communication. Il dispose de structures et processus (y compris de réserves) permettant de fournir des prestations même en temps de crise.

Afin de tirer profit des capacités spécifiques des acteurs, d'optimiser les coopérations et d'assumer la responsabilité politique, les capacités de conduite et d'intervention sont entraînées au moyen d'exercices interorganisationnels, interdépartementaux, intercantonaux, voire internationaux, visant à renforcer l'efficacité et la disponibilité de tous les prestataires.

Dans ce but, une véritable culture de la conduite doit être développée ou renforcée, par une formation et un entraînement adéquats.

## LES DIFFÉRENTES SITUATIONS

Les stratégies et les moyens sécuritaires ne doivent pas seulement être conçus, dimensionnés et budgétés pour les cas de « beau temps ». Il convient donc de distinguer trois cas ou situations particulières : (voir page 14-15.)

	Définition	Exemple
<b>Situations exceptionnelles</b>	Les situations exceptionnelles impliquent l'engagement de l'ensemble des moyens, au besoin à travers une phase de montée en puissance.	<ul style="list-style-type: none"><li>– porter secours à la population isolée ou menacée par une catastrophe naturelle ou anthropique ;</li><li>– prévenir l'extension de la région sinistrée ainsi que les dommages consécutifs ;</li><li>– contribuer à la remise en état provisoire des infrastructures vitales ;</li><li>– assurer le renforcement ou la relève des moyens civils et/ou militaires déjà engagés.</li></ul>
<b>Engagements planifiés</b>	Les engagements planifiés impliquent la mise en œuvre de moyens supplémentaires afin d'accomplir les missions du cas normal et de la situation planifiée.	<ul style="list-style-type: none"><li>– conférences internationales ;</li><li>– G8 ;</li><li>– discussions sur le programme nucléaire iranien ;</li><li>– UEFA Euro 2008.</li></ul>
<b>Situation normale</b>	La situation normale doit permettre d'atteindre les objectifs sécuritaires tout en ménageant une capacité (disponibilité) à faire face à des événements importants.	Activités de lutte contre la criminalité, sécurité routière, services de secours (pompiers, ambulances, etc.) fonctionnent normalement avec des capacités de réserve.

## ÉVALUATION ET OPTIMISATION

### *Comment juger de la pertinence des actions et les améliorer*

Une appréciation de la situation régulièrement actualisée, un système d'évaluation objectif et des améliorations régulières permettent de créer un cercle vertueux en maintenant la veille, en accompagnant le changement et en réduisant l'effet de surprise. Cette démarche responsabilise les acteurs impliqués et garantit une représentation de la situation et des problèmes de manière valide, transparente, neutre et

légitime. Ce processus permet de confirmer et d'optimiser l'allocation de ressources, les procédures et les objectifs opérationnels par rapport aux besoins et aux circonstances.

De manière générale, les plans d'action sont dotés d'objectifs clairs et mesurables au moyen d'indicateurs prédéfinis. Ces variables sont classées selon trois catégories d'indicateurs : efficacité, efficience et qualité. L'évaluation est menée à l'interne de l'Administration, de manière pério-

dique par les directions de contrôle interne et par la Cour des comptes lors d'évaluations plus spécifiques.

Ces évaluations permettent d'optimiser le travail de l'Administration et de simplifier les procédures et les contrôles. Les structures sont orientées sur les prestations et l'engagement. Elles sont rendues plus flexibles, les processus plus fluides et les décisions plus rapides.

# AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les axes et objectifs stratégiques de la politique sécuritaire cantonale se lisent comme les priorités à long terme du Conseil d'État. Le but ici ne consiste pas à produire une liste exhaustive des actions du Conseil d'État, mais bien un portfolio cohérent et pertinent de thèmes, de défis critiques et représentatifs des questions de sécurité actuelles et futures touchant le gouvernement et la société dans leur ensemble.

Dans la plupart des cas, ces objectifs visent à renforcer et améliorer les moyens, l'efficacité ainsi que les capacités des acteurs sécuritaires cantonaux. Lorsque les mesures de coopération, d'optimisation et de mutualisation ne suffisent pas à faire face aux défis à venir, le principe de précaution dicte la mise en place de nouvelles compétences ou la mise au point de nouveaux outils.

Le suivi de ces actions ainsi que leur échelonnement dans le temps font l'objet du tome 2 du présent rapport, qui sera mis à jour régulièrement.



## International

- INTERPOL
- EUROPOL
- Accord de Schengen
- Accords bilatéraux
- Brigade opérationnelle mixte
- Polices internationales
- Attachés de police
- Conventions d'échanges d'information
- ONUG
- Organisations internationales
- Organisations non-gouvernementales
- Missions diplomatiques

## Confédération

- DDPS
- SRC
- SRM
- OFPP (protection de la population)
- Etat-major de conduite de la police
- Etat-major ABCN
- DFJP
- Fedpol
- Police des transports
- DFF
- Douanes
- Cgfr (gardes-frontières)
- UPIC / MELANI
- Politique économique
- DEFR (service civil, politique économique)
- DETEC
- DFAE
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Délégation du CF pour la sécurité
- Groupe sécurité
- Task forces

Centre de coopération police douane (CCPD)

## Intercantonale

RNS

Armée, Rég/Div ter 1

Conférence des Directrices et Directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

- Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)
- IKAPOL
- Polices cantonales
- Concordats
- Conférence des gouvernements cantonaux (CDC)
- Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)
- Conférence des commandants des polices cantonales (CCPCS)
- Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)
- Conférence latine des Chefs de déplacements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)

## Canton

- DSE
- Communication
- OCPM (migration)
- OCD (détention)
- OCCPAM (protection de la population)
- PC
- DGSI (informatique)
- BIE
- DGDERI
- Conseil consultatif de sécurité (CCS)
- Aéroport International de Genève
- Approvisionnement économique
- ORCA
- Police**
- Police internationale
- Police de proximité
- Police-secours
- Police judiciaire
- Police routière
- Ministère public
- DEAS / DALE / DETA / DIP
- Commission des visiteurs officiels (CVO) TPG CEVA
- Services de santé publique
- HUG / REGA / UNIGE / IHEID
- Services techniques

Politique criminelle commune (PCC)

La commission consultative de sécurité municipale (CCSM)

## Communes

- Ville de Genève
- SIS
- Polices municipales
- Sapeurs-pompiers volontaires
- Communes
- Services sociaux
- Associations pour l'intégration
- ACG
- Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS)
- Société des chefs de police des villes de Suisse (SCPVS)
- Communauté des communes (CDC)
- Hospice général
- Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e)

## Privé

- Société civile
- Médias
- Associations sectorielles
- Individus
- Entreprises de sécurité privées
- Experts
- Economie privée
- Instituts de recherche et de formation (GCSP, etc.)
- Fournisseurs de prestations TIC et infrastructures critiques
- Energie, approvisionnement en eau, circulation, infrastructures de communication, etc.

# 1

## DÉVELOPPER LA RÉFLEXION COLLECTIVE, L'INTEROPÉRABILITÉ ET LA COOPÉRATION

- Collaboration bilatérale transfrontalière
- Entraide (judiciaire)
- Soutien
- Échange d'informations

- Actions subsidiaires et de coordination
- Empêcher ou repousser toute attaque militaire
- Défendre l'espace aérien
- Réinstaurer l'intégrité territoriale
- Lutte contre les criminalités graves et organisées

- Maintien de l'ordre et de la sécurité publics
- Protection de l'ordre juridique et de la cohésion sociale
- Mesures préventives  
Alerte et alarme aux autorités et à la population
- Protection de la population et de ses bases d'existence
- Sauvetage, aide et remise en état
- Garantie de l'approvisionnement économique
- Protection des infrastructures critiques et exploitation minimum

- Soutien
- Renseignement
- Renfort en cas de situation exceptionnelle

Dans une société ouverte et interconnectée, alors que le nombre de défis s'accroît, que la criminalité ne connaît plus de frontières physiques et que les ressources publiques se resserrent, la sécurité ne peut être garantie que grâce à un réseau intégré comprenant tous les acteurs et les instruments sécuritaires.

Alors qu'il est de plus en plus difficile de tracer une ligne entre sécurité intérieure et extérieure et entre les secteurs d'action de l'appareil étatique, une approche « pangouvernementale » de la sécurité devient nécessaire.

Les missions et les actions menées par tous les acteurs doivent être mieux intégrées et coordonnées, sans perdre toutefois leurs spécificités et leurs compétences-clés ou leur liberté d'action. Pour être véritablement efficace, cette approche doit inclure les citoyens et les résidents, les contributions du monde économique et universitaire, des médias, des associations et, globalement, de la société civile.

Genève prend les devants et facilite la coopération et les interactions entre tous les organes et services publics liés à la sécurité. Il s'agit d'impliquer davantage ces acteurs afin de bénéficier d'une diversité d'opinions, de connaissances et de moyens avant, pendant et après l'émergence d'une crise. Dans le contexte genevois, la coopération internationale demeure cruciale et doit être renforcée.

Généralement, la manière la plus efficace d'accroître la sécurité dans le canton de Genève et de répondre aux défis à venir est de mettre en commun les moyens et les compétences existants, non seulement dans l'aspect opérationnel des actions policières, mais également pour la récolte, l'analyse et le partage d'information, ainsi que la formation. Pour se faire, il est nécessaire de réaliser un examen systématique et panoramique des acteurs ayant pour mission la protection de la population au sens large, de leurs compétences, de leurs objectifs, ainsi que d'obtenir une vue d'ensemble de la situation. Lorsqu'une coopération accrue s'avère nécessaire, des plateformes de coopération et des systèmes de partage d'information sont mis en place.

#### En Suisse et à Genève, ces organes se répartissent en plusieurs catégories :

- les acteurs fédéraux de la sécurité ;
- les plateformes de coopération entre la Confédération et les cantons ;
- les plateformes de coopération et les concordats intercantonaux et régionaux ;

- les autres départements du Conseil d'État et le Pouvoir judiciaire ;
- les offices du DSE ;
- les acteurs municipaux de la sécurité ou liés à la sécurité.

#### Une étroite coopération avec ces différents acteurs offre les avantages suivants :

- intégrer une vision commune de la sécurité afin d'assurer le processus décisionnel cohérent et d'accomplir une politique de sécurité viable à long terme ;
- établir un ordre de priorité commun entre plusieurs intérêts et objectifs ;
- définir la politique criminelle commune (PCC) et une réflexion conjointe avec le Ministère public ;
- encourager les exercices communs, l'échange de pratiques et d'expériences (RETEX) ;
- développer des contacts interpersonnels à travers l'institutionnalisation d'échanges, de stages et de visites ;
- décloisonner les éventuels « silos » et cultures organisationnelles qui compartimentent l'information et masquent des liens critiques ;

- exploiter les synergies et optimiser la mutualisation des ressources, en évitant les redondances et en minimisant les failles ;
- accroître la réactivité et l'efficacité globale des moyens sécuritaires ;
- mieux couvrir les besoins en cas d'engagements planifiés et de situations exceptionnelles (voir encart p. 17) à travers la mutualisation ou la coordination entre les services et les cantons ;
- assurer des formations de base et des formations continues communes, adaptées aux besoins et permettant une meilleure interopérabilité du personnel sécuritaire genevois.

Au vu de ses spécificités territoriales, sociales, économiques et sécuritaires détaillées dans les postulats, Genève a un besoin accru de coopération internationale et d'échange d'information. Deux catégories de coopération internationale sont pertinentes. La plupart de ces coopérations sont régies par l'Accord de Paris de 2009, qui est appelé à être adapté et renforcé.

## POLITIQUE CRIMINELLE COMMUNE

Le Conseil d'État et le Procureur général de Genève déterminent une politique criminelle commune afin d'enquêter, arrêter et juger des criminels rapidement et efficacement. Dans la manière dont elles sont priorisées et menées, les actions policières doivent, en bonne logique, se trouver en corrélation avec la détermination des autorités judiciaires d'y donner une suite. Il s'agit ensuite que les décisions de justice soient suivies d'effet, en d'autres termes que les condamnations

prononcées soient exécutées, quelles que soient les peines convenues. Enfin, il convient que, s'agissant des délinquants récidivistes, tous les moyens soient mis en œuvre pour les éloigner dans le respect des accords de Schengen/Dublin lorsqu'ils se trouvent en situation irrégulière en Suisse.

Référence: Conseil d'Etat, *Politique commune de lutte contre la criminalité*, septembre 2016.

- Les coopérations directes avec la France, nécessaires afin de lutter contre la criminalité et les trafics illégaux (poursuite et intervention transfrontalière, gestion des frontières, coopération judiciaire), d'assurer la sécurité des transports transfrontaliers (TPG, CEVA, trains régionaux, circulation), des hubs de transports (l'Aéroport international de Genève, la gare de Cornavin), de renforcer l'interopérabilité en cas de crise, de catastrophe naturelle ou anthropique et, surtout, d'améliorer l'échange d'informations

(radicalisation, risque terroriste, menaces NRBC) dans le respect des bases légales en vigueur.

- Les plateformes d'échange et de coopération internationales, à l'instar du CCPD, des exercices communs, Interpol et Europol, et plus spécifiquement dans le cas du Grand-Genève, la brigade opérationnelle mixte (BOM) franco-suisse.

Ces coopérations prennent différentes formes en fonction des problèmes ou des urgences, à l'instar de la coordination opérationnelle TETRA instaurée pour gérer le défi terroriste au niveau fédéral, de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) dédiée à la protection des infrastructures critiques et à la cybercriminalité, ou de la Commission consultative de sécurité municipale de Genève visant à organiser la coopération locale.

## OBJECTIF 1.2

### STIMULER LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS ACADÉMIQUES ET ÉCONOMIQUES, LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES RÉSIDENTS ET LES CITOYENS.

Le Canton de Genève promeut une approche participative et inclusive de la sécurité, afin d'appréhender les problèmes dans leur transversalité et d'être à même d'adapter les actions et moyens sécuritaires aux circonstances.

Afin que la synergie soit intégrale et en finalité efficace, l'intégration des acteurs non-gouvernementaux et civils dans la politique de sécurité cantonale est nécessaire. Ainsi, deux catégories d'acteurs s'ajoutent à celles mentionnées plus haut.

- Les acteurs non-gouvernementaux, à l'instar des universités, des instituts de recherche et de formation, des partenaires sociaux, des organisations internationales et non-gouvernementales, des organisations de la société civile, de l'économie privée, des compagnies de sécurité privée, des entreprises, des médias, ainsi que des experts indépendants. Les fournisseurs de prestations (notamment dans le domaine des infrastructures critiques

comme l'énergie, l'approvisionnement en eau, l'élimination des eaux usées, la circulation et les infrastructures de communication) sont également inclus dans cette catégorie.

- La population, à travers des échanges quotidiens et des sondages publics, à l'instar du diagnostic local de sécurité (DLS) qui permettent de percevoir les tendances, d'orienter les politiques en fonction des véritables besoins des citoyens et d'intégrer l'opinion de groupes sous-représentés.

Genève peut compter sur un large éventail d'expertises et de compétences liées à la présence d'universités, d'instituts de recherches, d'organisations internationales ou non-gouvernementales réputées,

sans oublier des entreprises compétitives et innovantes sur son territoire. À travers leurs connaissances et leurs expériences pluridisciplinaires et internationales, ces acteurs sont à même de contribuer à offrir de nouvelles perspectives, à proposer des solutions innovantes, à réduire l'incertitude et à anticiper le changement.

La création et le renforcement des liens avec ces acteurs externes au gouvernement prennent forme de manière informelle (lors de conférences, rencontres, ateliers, formations, etc.) et formelle (études, partenariats public-privé-académique, CCS, etc.).

## CONSEIL CONSULTATIF DE SÉCURITÉ

Afin de renforcer les liens avec les acteurs académiques et économiques et de bénéficier d'une expertise extérieure, le DSE a inauguré le Conseil consultatif de sécurité (CCS) le 1er juin 2016. Cet organe de réflexion et de recommandation sur les thèmes liés à la sécurité au sens large est composé d'une quinzaine de membres reconnus pour leur expertise et leur représentativité de la société civile, tous indépendants de l'Administration cantonale.

La présente stratégie repose notamment sur l'impulsion et les recommandations des membres du CCS. Institué par l'article 3 de la Loi sur la Police (LPol 2015), le CCS accomplit les tâches suivantes :

- observer les évolutions sociétales et leurs conséquences sur la sécurité ;
- identifier les attentes et les besoins de la population, des entreprises et des associations ;
- contribuer, par son analyse et son engagement, au renforcement des actions de prévention de la criminalité ;
- faire part de recommandations sur l'orientation stratégique de l'action de la Police, sur ses développements et adaptations.

Le Conseil rend compte au Conseil d'État et plus directement au Conseiller d'État chargé de la sécurité. Les sujets abordés et à traiter, comprennent notamment :

- le terrorisme : radicalisation, djihadisme, mesures policières ; quels risques et quelles solutions contre le terrorisme ?
- la migration : gestion des flux et des frontières, sécurité humaine (détresse et droits de l'homme), sécurité physique (frontières) et risques sociétaux (intégration) ; quel avenir pour les accords de Schengen ?
- la cybersécurité : conditions-cadres, formation et éducation technique, bonnes pratiques, partenariat public-privé, enjeux économiques ; comment développer une stratégie de la sécurité numérique à Genève ?
- la gestion de crise : coordination, conduite et communication ; quelles réformes et quelles structures pour Genève ?

## OBJECTIF 1.3

### DÉVELOPPER ET VALORISER UNE CULTURE ET DES COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DU RENSEIGNEMENT.

Une culture intégrative du renseignement doit être développée et appliquée au sein des institutions cantonales afin de mieux anticiper et gérer les risques, mais également de mieux détecter et saisir des opportunités. Des capacités et des compétences en récolte, analyse et partage d'information doivent être instaurées et développées à tous les niveaux et pour toutes les missions du DSE.

Les missions actuelles de protection de la population, qu'elles soient liées à la cybersécurité, au contre-espionnage ou à la lutte contre le terrorisme, requièrent du canton et de ses agents de véritables capacités de récolte et de gestion de l'information. Aujourd'hui, face à un environnement toujours plus complexe et incertain, exigeant des aptitudes d'anticipation et de compréhension accrues, les moyens de renseignement existants ne sont plus adaptés. Il est donc nécessaire de les faire évoluer en développant de réelles capacités de traitement de l'information, ainsi qu'une culture du renseignement. En promouvant un état d'esprit proactif et critique, ainsi que des réflexes

de coopération et d'interopérabilité au sein de l'appareil étatique et vis-à-vis des partenaires, les capacités de prévention seront renforcées et la protection de la population mieux garantie.

Par exemple, proches de la population au quotidien, les agents de police de proximité et municipaux, mais également le personnel hospitalier ou les assistants sociaux, sont les plus à même de recueillir des informations critiques, de déceler des changements de tendances et de repérer des anomalies. Similairement, un rapport de confiance entre la Police, les citoyens et les entreprises, facilitant le signalement de

comportements suspects ou la communication d'informations, bénéficie à tous.

Si l'information a une valeur intrinsèque, sa valeur augmente sensiblement lorsqu'elle est partagée ou échangée, pour être accessible ou transmise aux organes concernés afin d'être analysée et consolidée. Ceci nécessite, entre autres, que le cadre juridique soit adapté et que les offices et les services cantonaux bénéficient de formations et de prescriptions adéquates. De plus, au-delà d'une forte coopération interne entre les Polices municipales, la Police cantonale, fedpol et le SRC, ainsi que l'AFD et le SEM, une culture commune du renseignement doit

permettre le partage d'information avec les partenaires publics (DGSI, OCPM, OCD, AFD) pertinents, ainsi qu'avec les partenaires cantonaux, régionaux, voire internationaux.

Dans ce cadre, il est nécessaire que les plateformes informatiques et que les bases de données des différents acteurs de la chaîne sécuritaire puissent communiquer

entre elles. Cette interopérabilité facilitera le partage d'information de manière intelligente et sécurisée.

## OBJECTIF 1.4

### RENFORCER LA CYBERSÉCURITÉ EN COLLABORATION AVEC LES SECTEURS PRIVÉS ET ACADÉMIQUES.

Le Canton de Genève agit de manière proactive afin que les conditions permettant à l'économie privée, au milieu académique et aux citoyens de garantir leur cybersécurité soient rassemblées. Le Conseil d'État développe, en coopération avec les entreprises, les centres de recherches et d'éducation, les associations et les citoyens, des dispositifs de protection efficaces face aux nouvelles menaces.

Considérant le poids capital des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la prospérité de Genève, le Conseil d'État renforce les conditions-cadres techniques, organisationnelles, culturelles, sécuritaires, juridiques et financières permettant de faire face à ces menaces et tirer parti des nouvelles opportunités. Cet objectif est critique au maintien et au renforcement du tissu économique et de la réputation de Genève. Il vise à assurer que les citoyens et l'économie puissent conserver un niveau de confiance élevé dans le domaine cyber en prévenant les vulnérabilités et en alliant efficacité, bonnes pratiques, mais aussi la protection des données publiques et personnelles sensibles.

Une large partie des compétences opérationnelles en matière de sécurité de l'information étant localisée dans les secteurs économiques et académiques, il est toujours plus important de développer les liens et les échanges entre ces domaines, de promouvoir les partenariats public-privé-académique, ainsi que d'étudier l'opportunité de créer une structure transversale ou régionale de concertation, de coordination et d'initiative.

La liste suivante énonce les conditions devant être réunies afin d'assurer le succès de cet objectif :

- une collaboration systématique et étroite avec les experts étatiques au niveau cantonal, intercantonal et fédéral, mais également privés et académiques est nécessaire afin de soutenir la recherche, d'améliorer la formation et de développer des réglementations et des protocoles adéquats ;
- le développement de centres de compétences régionaux, voire nationaux, dans le canton ;
- la création d'un réservoir de savoir-faire au moyen du recrutement de personnel spécialisé, ainsi que par le biais de formations académiques, et continues, reconnues et à la pointe ;<sup>13</sup>
- le soutien d'une justice proactive et impliquée dans la lutte contre la cybercriminalité, actuellement identifiée comme axe prioritaire de Politique criminelle commune ;
- l'institution de coopérations internationales efficaces dans le domaine des enquêtes contre la cybercriminalité ;
- une base légale renforçant l'efficacité et la rapidité d'action de la justice et garantissant aux entreprises et aux individus un soutien étatique en cas d'attaque ou de vol de données ;
- la promotion des mesures de prévention à travers la coordination des démarches et des moyens, en partenariat avec le

secteur privé notamment. Il est nécessaire que les actions soient déclinées en fonction des publics cibles. La Police peut y jouer un rôle fédérateur ou déclencheur, tout en apportant son expertise métier ;



**Cybercriminalité :**  
*Actes pénalement répréhensibles qui sont commis au moyen des technologies de l'information et des réseaux de communication électroniques.*

**Cyberespace :**  
*L'ensemble des infrastructures d'information et de communication (matériel informatique et logiciels) qui échangent, saisissent, enregistrent et traitent des données avant de les transformer en actions (concrètes) et des interactions que cela crée entre personnes, organisations et États.*

**Cyberrisque :**  
*Les cyberrisques sont les conséquences d'une atteinte aux données, sans atteinte au système d'information ou les conséquences d'une atteinte au système d'information.*

<sup>13</sup> DGSI, *Stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale*, mai 2016.

- la promotion de règles de cybersécurité (règles de base en cybersécurité) et la sensibilisation aux stratégies d'influence sont aussi primordiales afin de maintenir la confiance de la population dans les services en ligne. En rappelant que l'humain est souvent le maillon faible de la chaîne cybersécuritaire, l'Administration cantonale joue, en tant que plus grand employeur du canton, également un rôle capital : il doit montrer l'exemple et montrer par l'exemple ;
- l'amélioration des capacités et des procédures en matière de continuité des opérations après une crise. Ceci inclut la planification, le suivi et l'analyse périodique des moyens, ainsi que la conduite d'exercices et d'entraînements ;
- l'investissement cantonal dans la lutte contre la cybercriminalité, à l'instar du financement récemment approuvé (Loi d'investissement pour la lutte contre la cybercriminalité d'un montant de 1,2 million de francs) au

bénéfice de la Brigade de criminalité informatique (BCI) de la Police cantonale permettant de réduire le délai de traitement des affaires, d'activer l'expertise des agents dans un plus large rayon de missions et d'utiliser les ressources de manière plus flexible.

## OBJECTIF 1.5

### ASSURER LA RÉGLEMENTATION ET RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES COMPAGNIES DE SÉCURITÉ PRIVÉES.

Le Conseil d'État développe et définit, dans l'intérêt du bien commun et dans le respect du monopole des prérogatives étatiques, des liens avec certaines entreprises de sécurité privées, qui constituent un maillon à part entière de la chaîne sécuritaire.

Ces dernières années ont été marquées, à Genève comme ailleurs, par un fort accroissement du marché de la sécurité. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : l'augmentation constante du volume et de la complexité des tâches sécuritaires ; la multiplication de grands événements d'ordre culturel ou sportif ; un besoin de présence sécuritaire visible toujours plus fort de la population et de l'économie à proximité des habitations, dans les centres urbains ou lors de grands rassemblements ; et la limitation des capacités du canton à répondre à tous les besoins, en raison de budgets restreints.

Dès lors, les pouvoirs publics se concentrent sur les domaines qui relèvent de leur souveraineté et qui ne peuvent être délégués à des particuliers. Les compagnies de sécurité opèrent à un coût sensiblement plus faible que les Polices cantonales ou communales. Ainsi, dans les limites fixées dans l'article 19 LPol, il est parfois d'intérêt public de déléguer l'exécution de certaines tâches à des sociétés privées lorsque celles-ci sont plus économiques et permettent d'accroître l'efficacité

globale. Sur mandat de particuliers, d'entreprises ou des autorités publiques, ces sociétés peuvent être chargées de surveiller des logements ou des sites industriels, de transporter des valeurs, de réguler le trafic aux carrefours, de conduire des investigations privées, d'assurer la sécurité de manifestations sportives ou de concerts ou de fournir des services de vigile dans les commerces, sans oublier de nombreuses tâches administratives pour lesquelles des policiers formés et uniformés ne sont pas indispensables. L'apport des compagnies de sécurité privée peut également se matérialiser par un soutien physique en cas de situation dégradée ou d'urgence, particulièrement dans le cas de la protection d'infrastructures critiques.

Ces mesures ne visent pas la privatisation des missions sécuritaires du Conseil d'État, mais à concentrer la Police sur les tâches purement régaliennes. Une stricte délimitation des sphères d'action publique/privée s'avère nécessaire et la délégation de certaines tâches publiques à des entreprises ne saurait échapper à la

responsabilité étatique. Au vu de leurs missions sensibles et de leur armement strictement encadré par la loi, le Conseil d'État doit garantir que les agents de sécurité professionnels bénéficient d'un niveau de formation suffisant et qu'ils disposent des qualités personnelles requises, ainsi que d'une expérience technique satisfaisante afin d'accomplir leurs tâches. Une évaluation critique et régulière des missions et des tâches sécuritaires déléguées est assurée.

Grâce à son expérience, Genève s'engage sur le plan fédéral à une clarification des limites et des modalités d'action dans la sphère publique des sociétés privées ; et à favoriser l'adoption d'un cadre juridique fort sur le plan national.

# Acteurs de la Cybersécurité en Suisse



## Clients / usagers

Entreprises	Etat
Individus	Opérateurs d'infrastructures critiques
Associations	Opérateurs de réseaux de communication

## PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION ET LA DISSUASION, GARANTIR LA PROTECTION ET ASSURER LA RÉPRESSION.

À l'image de la nouvelle devise de la Police, qui illustre sa vocation (« protéger ») et son mode d'action (« servir »), la sécurité n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer la liberté, ainsi que le bien-être des citoyens et des hôtes du canton de Genève.

Une politique sécuritaire complète et adaptée aux enjeux genevois se concrétise par des actions de prévention, de dissuasion, de protection et de répression. Afin de fournir un haut niveau de sécurité, ces actions doivent être complémentaires et les mesures préventives, plus efficaces et efficientes, doivent être privilégiées. En conséquence, le Conseil d'État, en coopération avec les acteurs sécuritaires et sociaux, s'efforce d'identifier les risques et de les traiter avant que ces derniers ne produisent d'effets négatifs.

C'est pourquoi le renforcement de la cohésion sociale, de l'intégration, de la Police de proximité, de la prévention des radicalisations, ainsi que le développement des capacités de renseignement, de dissuasion et de détention, contribuent significativement au maintien de l'ordre au niveau local.

### OBJECTIF 2.1

#### RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET RÉDUIRE LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PAR LA PRÉVENTION ET LA PROXIMITÉ.

Le DSE soutient activement la politique de promotion de la cohésion sociale du Conseil d'État, suivant l'article 8 de la Constitution genevoise, au moyen de la politique de sécurité de proximité, de la coopération avec les acteurs de la sécurité et la société civile, de la communication et de l'information, ainsi qu'au moyen de l'intégration des étrangers et de la laïcité.

Il n'y a pas de cohésion sociale sans sécurité et pas de sécurité sans cohésion sociale. Les départements du Conseil d'État, en coopération avec la Confédération, les communes, ainsi que les associations, les fondations et les bénévoles, conçoivent, coordonnent et réalisent des projets et des politiques publiques agissant sur les divisions sociales, dans le but de minimiser les risques de conflits sociaux et de préserver l'unité de la collectivité. Ces acteurs réalisent conjointement et individuellement des projets spécifiques, mais complémentaires, qui s'ajoutent à celles du canton et des communes. Ces projets sont caractérisés par une coordination et une transversalité de domaines, à l'instar de l'accueil de nouveaux arrivants, de la prévention des discriminations, de la sécurité de proximité, du respect de la laïcité de l'État, du développement urbain, de la santé et de la

promotion de la mobilité, du sport, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de la culture. Dans le cadre de la radicalisation et de l'extrémisme, la cohésion lutte contre l'isolement social et le repli communautaire à travers l'écoute et le dialogue.

Le Conseil d'État promeut une politique de sécurité de proximité orientée vers la communauté permettant de renforcer l'efficacité et la flexibilité des actions sécuritaires en se rapprochant des préoccupations locales, des spécificités du terrain et des particularités socioculturelles. Cette démarche vise prioritairement à prévenir la criminalité et, par conséquent, à accroître le sentiment collectif de sécurité ainsi que la sécurité avérée en privilégiant le contact avec la population et la société civile par l'écoute, l'accessibilité et le partage d'informations. Par un contact personnel et

quotidien avec les citoyens, la Police de proximité offre une approche de résolution de problèmes, de service et d'aide à la population reposant sur les principes de conduite locale, de décentralisation et de partenariat. En cas de besoin, la Police communique directement avec ses partenaires municipaux et cantonaux (FAS'e, UMUS, SAMU social, Service de la jeunesse de la Ville de Genève, etc.).

Un des facteurs majeurs de cette cohésion sociale est la notion de laïcité, qui permet aux individus de vivre ensemble, quelle que soit leur religion. Dans le cadre de la nouvelle Constitution genevoise, Genève doit définir son rapport avec les communautés religieuses et l'application de cette notion est l'enjeu de nombreuses discussions dans un canton traditionnellement laïque depuis 1907. Plutôt que repousser la religion dans la stricte sphère privée, la vision

genevoise de la laïcité promeut une égalité de traitement entre toutes les confessions dans le respect du droit et de l'intérêt commun. Cette vision souligne le rôle des religions dans le domaine social et la transmission des valeurs, ainsi que la paix sociale dans la mesure où les différentes confessions se pratiquent dans l'ouverture aux autres et le respect des différences de chacun. La cohésion sociale ne peut être soutenue que si la neutralité de l'État et des représentants des services publics est absolument garantie.

L'information et la communication sont des enjeux majeurs de la politique sécuritaire du canton. Utilisée de manière transversale entre les offices cantonaux, leurs partenaires et la population, la

communication donne de la cohérence et du sens aux actions entreprises pour la sécurité de Genève. En différenciant la communication de crise de la situation normale, les doctrines du Conseil d'État en matière de communication reposent sur une communication régulière et dynamique afin d'informer les acteurs de la sécurité et la population genevoise sur l'évolution des risques, des menaces et des mesures sécuritaires lorsque cela ne compromet ni le succès d'une opération, ni le secret de l'enquête, ni la sécurité de la population ou du public. Ces stratégies de communication proactives et intelligibles participent à la constitution d'un lien de confiance avec la population et contribuent à la prévention et à la responsabilisation des citoyens. Le DSE en-

tretient des liens constants avec les médias et, à travers ses offices (Police, OCPM, DGDERI, etc.), se tient quotidiennement à l'écoute de la population. Cette proximité permet de diffuser des informations rapidement et efficacement, au cas par cas, de limiter les spéculations et les rumeurs, et d'apporter des réponses et des précisions ajoutant de la valeur informationnelle. L'approche du gouvernement en matière de communication peut se résumer par cette phrase : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit. Cette démarche assumée soutient une gouvernance transparente et proactive renforçant, in fine, la sécurité des citoyens.

## OBJECTIF 2.2

### APPLIQUER LA POLITIQUE DE MIGRATION SUISSE AU MOYEN D'UN PROGRAMME D'INTÉGRATION CANTONAL (PIC) FAVORISANT UNE INTÉGRATION RESPECTANT À LA FOIS L'OUVERTURE HISTORIQUE ET LES VALEURS TRADITIONNELLES DE GENÈVE.

Genève, à travers l'Office cantonal de la population et de la migration (OCPM), maillon essentiel de la chaîne sécuritaire, met en œuvre la politique migratoire décidée par la Confédération et encourage, selon le type d'immigration concerné et en collaboration avec les communes et les associations, une intégration qui renforce la cohésion sociale sur la base des valeurs genevoises et suisses.

Avec approximativement 42% d'étrangers, plus de 60% de la population liée de près à la migration et plus de 190 nationalités représentées<sup>14</sup>, Genève a de tout temps été une cité d'accueil, une « ville internationale » et un lieu de refuge. Sa culture de la diversité et de respect de l'autre, son multiculturalisme et son plurilinguisme lui ont permis d'éviter les phénomènes de communautarisme, de ghettoïsation et la violence urbaine que connaissent d'autres pays. Ainsi, disposer d'un processus d'intégration efficace, favorisant l'employabilité des étrangers et minimisant le sentiment d'exclusion constitue un facteur essentiel permettant de favoriser la sécurité et la prospérité, de promouvoir le « bien » vivre

ensemble et d'estomper le sentiment d'insécurité. En effet, la question migratoire est un facteur structurant de la sécurité sociétale qui est souvent appréhendé négativement par une partie de la population, alors que son impact économique et social est positif. Dans le cadre genevois, seuls trois schémas en lien avec l'immigration sont porteurs de risques sécuritaires :

- le déni ou un refus d'intégration de la part des migrants ou de la société d'accueil ;
- le défaut d'intégration conduisant à un état de précarité renforçant la délinquance et la criminalité ;
- le défaut d'intégration conduisant au communautarisme, à la ghettoïsation, etc.

Le processus d'intégration cantonal prend place dans tous les domaines de la société grâce à des partenariats entre acteurs étatiques et non étatiques et est basé sur la réciprocité et l'engagement de tous. Cette politique, qui repose sur une approche de proximité, permet aux personnes immigrées de participer à la vie économique, sociale et culturelle locale. Elle encourage le respect et la tolérance mutuels entre les populations locale et étrangère. En gardant un esprit d'ouverture, le canton entreprend une démarche planificatrice cohérente, dynamique, pertinente et explicite qui distingue l'immigration régulière de l'immigration irrégulière et du domaine de l'asile. Une intégration réussie et efficace ne

<sup>14</sup> OCSTAT, *Bilan et état de la population du canton de Genève en 2015*, mars 2016.

peut faire l'économie de l'affirmation et de la promotion des valeurs suisses et genevoises. Ainsi, le Programme d'intégration cantonal (PIC) appuie le processus d'intégration sur les deux valeurs suisses principales que sont la langue (d'origine et d'accueil) et le travail. La stratégie d'intégration cantonale est efficace, mais possède des limitations quantitatives: le maintien de la qualité d'accueil et d'intégration au-delà d'un certain seuil n'est pas réalisable, car la qualité d'intégration est inversement proportionnelle au nombre de personnes à prendre en charge. Au-delà de ce seuil, les risques mentionnés précédemment augmentent significativement.

Le PIC 2014-2017 convenu avec la Confédération repose sur 8 thématiques principales qui contribuent précisément à l'intégration des étrangers et à la cohésion sociale à Genève. Ce programme, dont plus de 350 projets ont déjà réalisés, vise à influencer favorablement la construction identitaire, avec l'appui d'un enseignement laïque.<sup>15</sup>

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) conduit la réalisation du programme en collaboration avec les services du canton, les communes, la Confédération, les associations de migrants, les nombreuses ONG et la société civile, participant à la mise en œuvre de projets favorisant la cohésion sociale et la vie dans les quartiers. Au regard de l'augmentation des demandes d'asile, de permis B, L, C et G et en anticipation de la nouvelle Loi sur la nationalité, l'OCPM adapte ses capacités aux flux en optimisant les processus et en raccourcissant les délais de traitement. L'objectif consiste maintenant à persévérer dans l'amélioration de l'offre « d'e-démarches », de la clarté et de la visibilité des informations aux demandeurs, ainsi qu'à mettre de nouveaux outils et indicateurs de qualité en place.

Par ailleurs, la politique de la migration et de l'intégration ne saurait être conduite sans son corollaire: la capacité réelle de procéder au renvoi dans leur pays d'origine des criminels étrangers et des personnes qui ne remplissent pas, en conformité avec le cadre fédéral et international, les conditions pour séjourner en Suisse. Un des moyens d'assurer ces départs réside dans la détention administrative et les centres de départs, dont la capacité doit être garantie.

Finalement, l'OCPM, la Police et l'OCIRT renforcent leur coopération dans la lutte contre la migration illégale et la traite des êtres humains, qui s'inscrivent dans la continuité de la criminalité organisée. Avancés comme axes de la PCC, ces enjeux mobilisent d'importants efforts humains et d'enquêtes. Par son rôle d'interlocuteur premier, sa diligence, ses capacités d'analyse et d'anticipation, l'OCPM participe de manière essentielle à ces efforts.

## OBJECTIF 2.3

### PRÉVENIR L'EXTRÉMISME VIOLENT ET LA RADICALISATION

Pour faire suite à l'accélération des phénomènes de radicalisation qui touchent la société dans son ensemble, Genève continue à s'engager dans une approche intégrative et locale de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation.

Genève est le premier canton de Suisse à s'être doté d'une stratégie de prévention de la radicalisation politique et religieuse violente. Ayant comme objectif de développer des mesures de prévention et de répression, un référentiel commun et des outils de formation, cette stratégie « pilote » vise à soutenir les acteurs sociaux au plus proche des citoyens, à coordonner leurs actions et à faciliter l'échange d'information. Elle est dirigée par un groupe politique et stratégique, un groupe

de coordination opérationnelle dans lequel sont représentés tous les acteurs publics concernés et un groupe de partenaires publics et associatifs chargés de la mise en œuvre des mesures. Cette stratégie est étroitement intégrée au plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent, appelé à évoluer et se renforcer.

Les mesures sécuritaires de lutte contre le terrorisme se répartissent usuellement dans trois domaines d'action: prévention de

la radicalisation et des crises, protection et répression<sup>16</sup>. Une stratégie gagnante à long terme doit agir localement et privilégier la prévention. Le développement et l'utilisation du concept de prévention de la radicalisation et de la violence offrent l'avantage significatif d'intégrer les autres formes d'extrémismes violents, actuelles ou futures, tout en limitant également les risques de stigmatisation des religions ou des communautés.

<sup>15</sup> OCPM, *Programme d'intégration cantonal 2014-2017*, 2014.

<sup>16</sup> RNS, *Mesures de prévention de la radicalisation - État des lieux en Suisse*, juillet 2016.

La prévention est réalisée au moyen d'une coopération horizontale visant la mise en réseau des domaines de l'éducation et de l'intégration, des sphères religieuses, sociales et pénitentiaires, et d'une coordination verticale des activités de prévention des cantons avec celles des communes. Elle se matérialise à travers une plateforme de support mise à disposition des citoyens: [www.gardezlelien.ch](http://www.gardezlelien.ch) et d'une hotline téléphonique. La prévention des crises est assurée par les moyens de renseignement, de sécurité de proximité, de coordination et de coopération entre les acteurs sécuritaires, ainsi qu'au moyen d'analyses de risque.

La protection de la population et des cibles potentielles est une mission quotidienne et dynamique. Elle s'adapte aux informations reçues et à l'intensité de la menace. En effet, le rayonnement et le cosmopolitisme de Genève en font une cible potentielle.

La répression est menée conjointement par le Ministère public genevois et le Ministère public de la Confédération. La justice doit avoir à sa disposition les bases légales nécessaires pour punir ceux qui s'engagent délibérément sur le chemin de la radicalisation et du terrorisme. La Police œuvre

également dans ce sens en surveillant et en mettant les suspects à disposition de la justice.

Finalement, en coopération avec le Ministère public de la Confédération, la gestion du retour des personnes radicalisées parties se battre dans une zone de guerre doit être assurée en appliquant le principe de précaution et en garantissant la sécurité de la population. À l'inverse, les cas de « repentis » peuvent devenir de précieux atouts dans la lutte contre la radicalisation – comme le prouvent certains exemples étrangers.

## CONCEPT DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT ET LA RADICALISATION

La lutte contre l'extrémisme violent est un pilier essentiel de la lutte contre le terrorisme, qui repose sur l'idée que le terrorisme doit également être combattu en s'attaquant à ses causes structurelles, notamment, l'intolérance, les défaillances de gouvernance et la marginalisation politique, économique et sociale.

## COMBATTANT TERRORISTES ÉTRANGERS

La résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU définit les combattant terroristes étrangers comme des individus qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, notamment dans le cadre d'un conflit armé.



Dans le cadre des réformes engagées au sein de la Police genevoise (LPol) et en réponse à l'évolution de la démographie et de la criminalité, à la demande croissante de sécurité individuelle et collective, ainsi qu'à la diversité des risques et des menaces, un accroissement des effectifs des agents de police s'avère nécessaire. Ce renforcement capacitaire doit permettre de mieux assurer la sécurité de la population en facilitant la prévention, la dissuasion, la protection et l'action policière.

La sécurité se garantit pour une bonne part grâce à une présence active sur le terrain. Un investissement financier et humain est donc essentiel.

Dans le domaine policier, la Suisse dispose en 2017 d'un taux d'agents par habitant faible par rapport à ses voisins. Aujourd'hui, le nombre de patrouilles ne permet pas d'assurer une capacité d'intervention policière rapide sur l'ensemble du canton, notamment la nuit. L'objectif est d'atteindre 42 policiers et assistants de sécurité publique (ASP3) pour 10'000 habitants d'ici à 2021. Ce chiffre n'inclut pas les agents de police municipale (APM), selon le Règlement sur l'organisation de la Police du 16 mars 2016. Le ratio est déjà passé de 29.1 policiers et ASP3 pour 10'000 habitants en 2012 à 34.0 en 2015.<sup>17</sup> Ceci reflète la nécessaire adaptation des capacités aux évolutions démographiques, aux enjeux sécuritaires transfrontaliers et à l'importance internationale de Genève. Ils se basent sur un ratio qui permettra, à terme, de doubler le nombre de patrouilles sur le terrain, en particulier pendant la

nuit. Cette évolution du personnel nécessite également la conception de postes de police supplémentaires et l'achat d'équipements. En outre, dans la continuité de la réforme de la Police cantonale, un processus d'optimisation des effectifs et des ressources est poursuivi. En déléguant certaines tâches, telles que le filtrage des appels de la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) ou la gestion administrative des dossiers à des ASP3 et à du personnel administratif spécialement formé, une présence plus visible et une meilleure disponibilité des agents de police cantonaux peut être atteinte.

Afin d'allier quantité et qualité, l'Académie de police de Savatan favorise la mobilité professionnelle en offrant aux policiers la possibilité de bénéficier de plans de carrière évolutifs, ainsi que le passage d'un service à un autre. Cette formation en une année facilite également l'interopérabilité intercantonale avec la sécurité militaire et les gardes-frontière, capacité essentielle afin de faire face aux défis contemporains et à

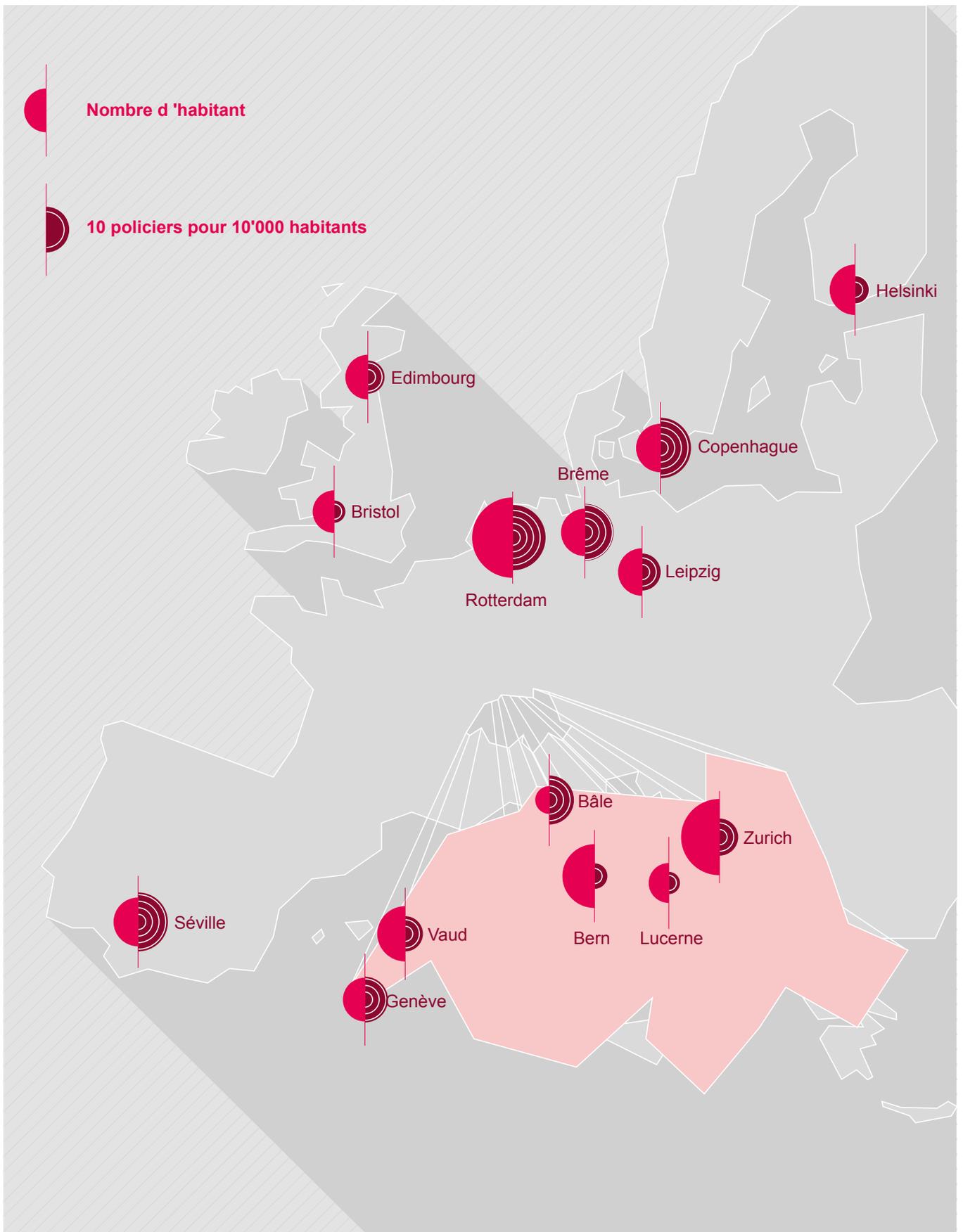
venir. Elle confère également une ouverture sur la coopération internationale, par le biais de fedpol. Elle est ensuite complétée au moyen de formations spécialisées, dispensées notamment par l'Institut suisse de police (ISP) à Neuchâtel.

La vidéoprotection constitue également un moyen de renforcer la qualité de l'action sécuritaire. Le retour d'expérience du projet de vidéosurveillance aux Pâquis a démontré l'effet positif de ces outils pour la population.<sup>18</sup> L'installation de ces dispositifs à des points névralgiques (ponts, routes principales, etc.) permettra d'optimiser les actions policières.

<sup>17</sup> Police cantonale de Genève, *Rapport d'activité 2015*, mars 2015.

<sup>18</sup> Dr Raoul Kaenzig et Prof Francisco Klausner, Institut de Géographie, Université de Neuchâtel, *Résultats de l'évaluation de la 'vidéoprotection' dans le quartier des Pâquis à Genève - Synthèse à l'attention des médias*, 15 novembre 2016.

## Nombre de policiers par rapport à la population dans certaines grandes villes européennes



Le Canton de Genève réforme son concept de réinsertion et instaure une planification des capacités de détention afin d'adapter sa structure carcérale à la croissance démographique sur le court, moyen et long terme, en tenant également compte de l'évolution sociologique et structurelle des détenus condamnés et incarcérés à Genève.

La stratégie sécuritaire reconnaît le rôle essentiel de la détention, sans laquelle la répression ne pourrait pas s'exercer. L'objectif de l'Office cantonal de la détention (OCD) consiste à contribuer au maintien de la protection de la collectivité publique et à renforcer l'ensemble de la chaîne sécuritaire en garantissant que la prison puisse remplir son double rôle : punir par l'isolement et préparer le détenu à sa réhabilitation dans la collectivité.

Un système pénitentiaire efficace et bénéfique à la population à moyen et à long terme présente de nombreux avantages :

- l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence de la politique de sécurité ;
- l'application rigoureuse des décisions de justice ;
- le renforcement de la protection des citoyens, du personnel et des détenus ;
- l'adéquation des conditions de travail du personnel d'encadrement concerné ;
- des conditions de détention dignes et justes, respectant la tradition genevoise en matière de droits de l'Homme et les normes en vigueur ;
- la limitation des risques de récidive ;
- l'adaptation à la vie en communauté et la réinsertion réussie des détenus dans la société.

Le dispositif de réinsertion et de prévention de la récidive doit évoluer et s'adapter au contexte et aux besoins actuels. En effet, la politique pénale du canton de Genève, couplée au développement du « Grand Genève » et aux évolutions conjoncturelles telles que les phénomènes de migration, entraîne des modifications structu-

relles des typologies de détenus. A titre d'exemple, à la fin 2016, un peu moins de deux tiers (64%) des personnes détenues étaient des personnes étrangères sans statut de résident et plus de la moitié des détenus ont été condamnés à une peine inférieure ou égale à deux ans. En conséquence, l'OCD entreprend la mise en place d'un concept de réinsertion novateur et adapté aux nouveaux besoins. Ce concept priorise un dispositif de formation et d'emploi plus spécifique et incitateur, la professionnalisation du système de valorisation et de certification des compétences, ainsi qu'une approche socio-éducative et socio-thérapeutique mieux intégrée et adaptée.

Dans le contexte actuel de sous-dotation carcérale, une planification pénitentiaire efficace, respectant les principes d'anticipation, de mutualisation et de coopération mentionnés dans l'objectif 3.5, doit permettre l'augmentation des places de détention, à Genève et dans la région.

Construire de nouveaux bâtiments ou de nouvelles prisons ne peut être réalisé qu'en engageant le personnel adéquat, en nombre suffisant et en lui offrant une formation de qualité. Il en va de la dignité des conditions de détention, mais aussi de la sécurité des conditions de travail, de l'intégrité physique et psychologique des gardiens. En outre, les profils des agents de détention ont considérablement évolué ces dernières années. À la rigueur et à l'autorité s'ajoute de manière croissante la nécessité d'être doté de compétences permettant de

réussir la réinsertion des détenus. La nouvelle formation centralisée, unifiée et étoffée pour l'ensemble du personnel de l'OCD permettra également une plus grande mobilité au sein des différents établissements genevois, qui présentent des particularités bien distinctes selon le type de détenus pris en charge.

Cette évolution ne se limite pas à la seule détention pénale, qui ne saurait constituer une fin en soi, mais concerne également la détention administrative, l'accompagnement et le suivi de la personne condamnée, ainsi que la plausibilité de substituer d'autres formes d'exécution de peine à la détention. Il convient de souligner qu'un élément principal d'une politique de sécurité publique est le travail d'évaluation de la dangerosité et des possibilités de sorties des détenus qui doit se faire avec la plus grande diligence.

Finalement, il est nécessaire de développer les infrastructures adaptées afin de favoriser le retour dans leur pays des personnes sans statut légal en Suisse. Ceci dans le respect des règles nationales et des accords internationaux.

La responsabilité du gouvernement cantonal ne se limite pas à la sécurité des citoyens, mais également à celle des milieux économiques et internationaux.

Sécurité et prospérité économique sont inextricablement liées et doivent être abordées conjointement. La prospérité de Genève sur le long terme ne saurait être assurée en l'absence de stabilité, de sécurité et de régulation. En outre, une économie florissante est de nature à donner les moyens d'assurer une meilleure sécurité pour tous.

De manière similaire, la Genève internationale représente une composante essentielle de l'identité de Genève, ainsi qu'un acteur économique considérable pour tout l'Arc lémanique. Genève jouit d'une longue tradition d'accueil d'organisations internationales et non-gouvernementales et le monde y reconnaît autant un pôle de compétences en matière de coopération qu'une capitale de la diplomatie multilatérale. Dans ce cadre, il est du devoir de l'État hôte de garantir la sécurité des fonctionnaires et des représentants internationaux, ainsi que des infrastructures qui leurs sont dédiées. Il est également primordial de maintenir un haut niveau de sécurité perçue.

À la jonction de ces deux mondes se trouve l'Aéroport international de Genève, point nodal du transport régional et international et vecteur de tourisme, qui en conséquence requiert une attention particulière.

Au-delà des actions quotidiennes de lutte contre la criminalité et la délinquance, le contexte sécuritaire européen et le besoin de stabilité du monde diplomatique et économique, en particulier des organisations internationales et des multinationales, requièrent une démonstration de volonté, de vision et d'excellence, des moyens et des investissements adéquats, ainsi que des compétences affinées et entraînées.

### OBJECTIF 3.1

#### RENFORCER LES ACTIONS ASSURANT LA SÉCURITÉ, L'ATTRACTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

Le canton s'engage quotidiennement pour que Genève demeure un pôle économique et financier, international et touristique, qui garantit sa prospérité, en collaborant davantage avec les entreprises.

Au vu de l'inexorable concurrence que se livrent les places économiques mondiales, Genève doit garantir sa réputation de sécurité et de stabilité et renforcer son attractivité. Le DSE, responsable de la sécurité et de l'économie, est parfaitement positionné à la jonction de ces deux domaines et travaille quotidiennement à renforcer la coordination de leurs intérêts relatifs. Cela se fait, par exemple, à travers une sensibilisation de l'Administration aux enjeux économiques, à l'amélioration de la disponibilité physique et virtuelle de ses services et au développement de capacités de récolte, d'analyse et de partage sécurisé de l'information.

Cet engagement s'illustre également par des mesures de sécurité publique, à l'instar de la lutte contre la criminalité, le vandalisme, les trafics illégaux ou la

cybercriminalité, de la protection des Genevois et de leurs hôtes, de leurs biens et de la propriété intellectuelle ou de mesures en cas de catastrophe, par des actions spécifiques comme des régulations et des conditions-cadres. La plupart de celles-ci ont été présentées dans la Stratégie économique cantonale 2030.<sup>19</sup> À celles-ci peuvent s'ajouter les actions de l'Office cantonal de l'inspection et

<sup>19</sup> DSE, *Stratégie économique cantonale 2030*, juin 2015.

des relations du travail (OCIRT), qui assure la santé et la sécurité des conditions de travail des Genevois, mais également des 100'000 travailleurs frontaliers qui traversent quotidiennement la frontière. En collaboration avec ses partenaires et les entreprises, l'OCIRT lutte contre le travail « au noir », le dumping salarial et la concurrence déloyale, afin d'éviter les dysfonctionnements du marché et de protéger les employés et les employeurs.

Dans la continuité de l'objectif 1.2 qui vise le renforcement de la coopération avec les acteurs non-étatiques, une condition fondamentale de la protection de l'économie genevoise est la coopération avec les différents secteurs de l'économie, des PME aux multinationales. Le Conseil d'État favorise les initiatives et la concertation avec les entreprises et les associations d'entreprises (FER, CCIG, FGS, CLUSIS, etc.).

Ces efforts et ces contacts réguliers se concrétisent lors de nombreuses conférences, séminaires ou ateliers. Cette synergie permet, entre autres, d'inventorier les risques économiques pour Genève, de renforcer la protection des infrastructures critiques (objectif 4.3) ou la gestion de crise (objectif 4.1).

## OBJECTIF 3.2

### DÉVELOPPER UNE CELLULE DE STRATÉGIE PROSPECTIVE ET D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE, AINSI QU'UNE CULTURE ET DES COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION.

Afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de Genève et de pallier une carence de capacités et d'outils d'analyse stratégique, le Secrétariat général du DSE et le DGDERI développent conjointement une cellule de stratégie prospective et d'intelligence économique s'inspirant d'expériences étrangères fructueuses. Simultanément, des réflexes, des compétences opérationnelles et des expertises stratégiques de sécurité de l'information et de confidentialité sont promus.

La cellule de stratégie prospective et d'intelligence économique, annoncée dans la Stratégie économique du canton, a pour objectif principal la production de connaissances permettant au Conseil d'État et aux entreprises de renforcer la position du canton, de promouvoir son attractivité et sa compétitivité en terme économique, financier, culturel ou d'accueil d'organisations internationales, de favoriser l'emploi et la diversification économique, de développer des stratégies de différenciation afin de capter des marchés émergents, d'anticiper les mutations par secteurs et d'accompagner le changement.

Les principes d'anticipation et de prospective ont été abordés à la page 16 de ce document. Le renseignement économique se compose de deux phases supplémentaires : la sécurisation des acquis et la prévention des conflits, en renforçant l'aptitude des PME à connaître et comprendre l'évolution de leurs environnements, à déployer et gérer leurs réseaux de sources informationnelles, à cartographier leurs vulnérabilités et leurs risques. La

contre-influence utilise l'ensemble des outils mis à disposition par la communication (relations publiques, relations avec les médias, lobbying), afin de limiter proactivement les impacts et de répondre aux attaques informationnelles et réputationnelles directes et indirectes qui peuvent lourdement pénaliser l'économie genevoise.

Au moyen des compétences et des outils développés au sein de cette cellule, d'autres intérêts stratégiques du canton seront approfondis, tels que la sécurité publique, la promotion de la Genève internationale ou les questions migratoires. Cette démarche participative permettra d'améliorer le partage et l'analyse de l'information, de dépasser les analyses trop sectorielles conduisant à une approche partielle des enjeux et à des erreurs d'interprétation.

De plus, une culture de la sécurité de l'information et de la confidentialité doit être promue. Car le canton est en possession de nombreuses données économiques, privées, sécuritaires et straté-

giques, aux degrés de classification variables, qu'elle a l'obligation de protéger. De même, les entreprises sont contraintes par la loi (LPD, LIPAD) d'assurer la protection des données personnelles en leur possession. Le vol ou la fuite d'information, ainsi que leur divulgation, peuvent porter préjudice à la sécurité de Genève, ainsi qu'à sa réputation et sa compétitivité. En outre, une atteinte au patrimoine informationnel et cognitif des entreprises peut avoir un impact économique critique. Ainsi, consciente de ces enjeux essentiels et désireuse d'assurer la préservation des ressources informationnelles de l'Administration cantonale, la DGSI a développé une nouvelle politique de sécurité de l'information en 2014,<sup>20</sup> qui inclut les risques liés au facteur humain. La mise en place de mesures de protection cohérentes et efficaces contre les menaces internes ou externes, accidentelles, naturelles ou délibérées doit maintenant être approfondie pour tous les employés de l'État. Les négligences et les fuites délibérées doivent donc être strictement sanctionnées.

<sup>20</sup> DGSI, *Politique de sécurité de l'information de l'administration cantonale*, novembre 2014.

Simultanément, la population et les entreprises doivent être sensibilisées aux risques et aux conséquences de ces négligences ; et les bonnes pratiques du gouvernement cantonal doivent être partagées.

Dans ce cadre, le Conseil d'État a pour objectif de faire de Genève un pôle d'expertise régional et international dans le domaine de la sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC). Un pas dans ce sens consiste à renforcer le rôle du Conseil d'État comme fédérateur d'un réseau de connaissances permettant de mutualiser les ex-

pertises. La mise sur pied d'un tel réseau faciliterait les interactions entre tous les secteurs économiques, les entreprises technologiques, les start-ups, les associations industrielles et financières, les organisations internationales et non-gouvernementales, les universités, les instituts de recherche, les écoles polytechniques et les hautes écoles spécialisées afin de créer un carrefour de compétences et d'accroître le rayonnement de Genève dans ce domaine. Il convient également de renforcer les partenariats public-privé-académique pour certaines missions spécifiques, la synthèse des contraintes et des

opportunités spécifiques à chacun de ces trois domaines pouvant engendrer des solutions innovantes.

Finalement, en tant que centre mondial de discussions multilatérales, en tant que canton hôte de multiples organisations internationales et en tant que haut lieu de l'innovation et de la technologie, Genève offre une structure idéale pour l'élaboration et la promotion de la recherche et de la négociation dans le domaine de la sécurité des systèmes et des technologies d'information et de communication.

### OBJECTIF 3.3

#### SOUTENIR ET RENFORCER LA SÉCURITÉ DE LA GENÈVE INTERNATIONALE, DE SES ACTEURS, DE SES STRUCTURES, AINSI QUE DES NOMBREUSES CONFÉRENCES INTERNATIONALES SELON L'ÉVOLUTION DE LA MENACE

Le canton, en coopération avec la Confédération, garantit la sécurité des acteurs internationaux, la pérennité de l'esprit de coopération et de négociation qui règne à Genève et par conséquent, sa réputation et son attractivité.

Avec plus de 30 organisations internationales, 250 missions, représentations et délégations permanentes, plus d'une centaine d'organisations non-gouvernementales (ONG), environ 20'000 fonctionnaires internationaux, plus de 4'000 visites de chefs d'État, ministres et autres dignitaires et 200'000 délégués internationaux participant à plus de 2'500 conférences ou réunions chaque année, Genève est indéniablement la capitale humanitaire mondiale et le cœur de la diplomatie multilatérale<sup>21</sup>.

En tant que canton hôte, selon le droit et la coutume internationale et fidèle à sa réputation d'accueil et de stabilité, le Conseil d'État s'engage quotidiennement à garantir la sécurité de la Genève internationale. En outre, la présence à Genève des grandes organisations, mais également d'institutions mondiales telles que le CERN, crée un cercle vertueux. Cette présence internationale génère d'importantes retombées économiques dont bénéficient tous les Genevois, stimule le

tourisme, pourvoit des expertises et des compétences uniques – participant ainsi au dynamisme du canton.

Afin de préserver la sécurité ainsi que la qualité de vie et d'accueil de Genève, le canton et la Confédération œuvrent et adaptent continuellement les moyens sécuritaires aux attentes des employés internationaux, à l'évolution du contexte et des menaces. La stratégie sécuritaire a également pour vocation d'affirmer la volonté et l'engagement du canton dans sa mission de protection du domaine international et d'acquiescer de ses spécificités, de ses sensibilités et de ses besoins particuliers.

La Police internationale (PI) de la Police genevoise protège les missions permanentes et leurs diplomates, les organisations internationales et leurs fonctionnaires, les conférences internationales et assure la sécurité de l'aéroport. Elle entretient des liens étroits avec les représentations diplomatiques et les organisations internationales, ainsi qu'avec leurs

services de sécurité et coopère étroitement avec eux. La Police internationale, experte dans le domaine de la protection des VIP et de la sûreté des événements internationaux, peut aussi être épaulée subsidiairement par des formations militaires ou des agents de sécurité privés en cas de besoin.

La présence de patrouilles dans les quartiers diplomatiques, des mesures accrues de sécurité autour de certains lieux sensibles, la possibilité de communiquer dans des langues étrangères ou la collaboration renforcée avec les écoles internationales sont autant d'actions permettant d'accroître la sécurité avérée et perçue de la communauté internationale et de la population.

<sup>21</sup> Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, *La Genève internationale en chiffres*, janvier 2017.

En coopération avec le Corps des gardes-frontière (Cgfr), la Direction centrale de la Police aux Frontières française (DCPAF), fedpol et la Police internationale (PI), les services de sûreté et de sécurité (SSA) de l'Aéroport international de Genève s'engagent quotidiennement à garantir la sécurité des usagers et du personnel de l'aéroport afin qu'ils puissent se déplacer et travailler en toute confiance et tranquillité.

Avec plus de 15 millions de passagers par année, 142 destinations directes, 70'400 tonnes de fret et 10'000 employés<sup>22</sup>, l'Aéroport international de Genève est un centre de transport régional, national et international qui représente la porte d'entrée de la plus « internationale » des petites villes. L'aéroport de Cointrin est un moteur du dynamisme de l'économie et de la réputation de Genève, permettant aux innombrables professionnels des organisations internationales, de fédérations sportives, des multinationales, des grandes entreprises et des PME, ainsi qu'aux milliers de touristes, de voyager partout dans le monde.

Assurer la sûreté de la plateforme aéroportuaire et la sécurité de ses passagers est une mission complexe, qui comprend une multitude de facettes et d'acteurs, dont les tâches doivent être effectuées avec une grande efficacité, afin de ne pas perturber le rythme soutenu et précis des activités de l'aéroport. Il est important de noter que les activités de la Police internationale, particulièrement dans le secteur aéroportuaire, participent activement à l'image et au sentiment de sécurité à Genève.

Dans le contexte actuel d'attaques terroristes en Europe, il est également nécessaire de réduire au minimum les risques d'attentat et d'être en mesure d'assurer une présence accrue et modulable en fonction de la menace. Garantir l'imperméabilité du périmètre de l'enceinte et de la zone de sûreté du terminal et s'assurer que le personnel doté d'une carte d'identité aéroportuaire (CIA) ayant accès au tarmac et aux bagages ne représente aucune menace est donc primordial. Cet engagement de précaution se concrétise par la coopération et le partage d'information entre le SSA, qui est le principal garant des mesures de sûreté, et les autres acteurs sécuritaires aéroportuaires suisses et français, y compris l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), Skyguide ou IATA. Le centre de coopération policière et douanière (CCPD) coordonne les acteurs sécuritaires suisses et français dans le domaine aéroportuaire et du fret, mais également aux frontières. Similairement, les Ports francs et entrepôts de Genève (PFEG), sous la tutelle du DSE, sont sujets à une attention particulière des autorités et de l'Administration fédérale des douanes.

En outre, les compétences et les moyens sécuritaires sont actualisés à intervalles réguliers afin de faire face à l'évolution des menaces et des technologies. Un groupe de travail interdépartemental, sous l'égide de fedpol, développe les outils de surveillance par le biais des données des passagers aériens. Un état d'esprit proactif et des collaborations constructives avec d'autres aéroports, organes cantonaux ou fédéraux, ainsi qu'avec d'autres domaines de compétences permettent d'anticiper les questions à venir - à l'instar de la problématique des drones civils ou étatiques.

Conscient des nouvelles opportunités engendrées par le développement et la diffusion des drones, mais également des défis qu'ils soulèvent, le canton de Genève soutient des projets et des initiatives publiques et privées visant à développer une expertise régionale dans le domaine des drones et de leurs implications sécuritaires. En addition à l'existence de conditions-cadres adaptées (aéroports, législations tolérantes), la présence locale et régionale d'institutions spécialisées (IATA, etc.) et de centres de recherches (EPFL, compagnies high-tech, etc.) rassemble des compétences nécessaires à l'élaboration de normes, de réglementations, de techniques et de connaissances concernant l'identification et la gestion du trafic de drones.

<sup>22</sup> Aéroport international de Genève, *Rapport annuel 2015, 2016*.

Les dépenses d'investissement sécuritaires doivent être ciblées, pour assurer une allocation optimale des crédits avant la pénurie ou l'obsolescence des matériels. Dans ce cadre, le Conseil d'État planifie les investissements selon les principes d'anticipation, d'interopérabilité et de mutualisation des moyens, ainsi que de simplification administrative.

Le maintien, le renouvellement et le renforcement des moyens en condition opérationnelle, à l'instar des équipements individuels et de communication ou de la flotte de véhicules de police, conditionnent l'efficacité de la sécurité aujourd'hui comme demain. Une planification et une priorisation rigoureuse et pluriannuelle est donc nécessaire, selon les principes suivants :

- définir des objectifs de planification suffisamment souples pour faciliter l'élaboration de solutions innovantes plutôt que le remplacement pur et simple de certains éléments par des moyens similaires ;
- poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'Administration afin de mieux maîtriser les coûts ;
- soutenir la réorganisation des acteurs de la sécurité et des moyens avec un déploiement cohérent dans le territoire et le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d'efficacité et de synergies, selon les principes d'interopérabilité, de

mutualisation et de subsidiarité ;

- orienter les habitudes d'acquisition et l'utilisation des moyens existants suivant le principe de mutualisation et d'interopérabilité des ressources entre les différents acteurs sécuritaires (polices cantonales et municipales, sapeurs-pompiers et protection civile) afin d'éviter les doublons et de bénéficier d'achats groupés ;
- favoriser les démarches préventives, que ce soit concernant la criminalité, le terrorisme, la réduction de risques naturels ou l'acquisition d'équipement, revient souvent meilleur marché que d'attendre l'urgence. Ce principe s'inscrit dans un processus d'anticipation et de prospective.

Le Conseil d'Etat et la Commission de gestion du pouvoir judiciaire ont par ailleurs décidé la construction d'un nouveau Palais de justice, de manière à ce que l'ensemble de la chaîne sécuritaire dispose des infrastructures nécessaires à son fonctionnement efficient. Les juridictions manquent depuis longtemps de surfaces, y

compris de salles d'audience, avec un impact négatif sur la planification et la convocation des audiences, partant sur la durée des procédures. Les autorités judiciaires sont actuellement disséminées sur 8 sites distincts, dans 15 immeubles et, surtout, dans des locaux inadaptés à leur mission. La sécurité des magistrats et collaborateurs, des parties, des conseils et des autres acteurs de la justice ne peut être garantie ou ne peut l'être que moyennant un renchérissement du fonctionnement des juridictions et de leurs partenaires. Il en va de même de la sécurité des données. La prise en charge des détenus et la sécurisation des audiences ou des locaux de justice sont complexes, imparfaites et surtout coûteuses. La mise à disposition du nouveau Palais de justice permettra non seulement l'exercice de la justice dans des locaux adaptés. Elle générera en outre des économies, tant en matière immobilière (loyers) qu'en permettant des synergies entre juridictions. Elle renforcera l'efficacité du maillon judiciaire de la chaîne pénale.



## AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MISSIONS DE PROTECTION DE LA POPULATION

En raison de l'accentuation des interconnexions dans la société moderne, de l'automatisation des systèmes, de la densité des infrastructures et de leur vulnérabilité accrue, les conséquences d'une catastrophe naturelle ou anthropique, à l'instar d'une crue ou d'un tremblement de terre, d'une attaque terroriste ou d'un accident nucléaire, seraient décuplées. De tels événements peuvent notamment paralyser durant plusieurs jours les moyens de communication et de transport publics et privés, affectant aussi bien l'Etat que l'économie privée. De telles menaces peuvent également mettre en péril des vies, la stabilité, voire l'intégrité des pays.

Dans ce cadre, la notion de « défense » a été élargie, de manière à permettre l'engagement de moyens subsidiaires (armée, protection civile, etc.) contre l'accumulation de menaces avérées en plusieurs points du territoire, lorsque les moyens des cantons ne suffisent plus.<sup>23</sup>

La maîtrise de catastrophes et de situations exceptionnelles est une responsabilité cantonale, coordonnée par la Confédération. L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) assure la conduite, la protection, le sauvetage et l'aide afin de maîtriser de telles crises et d'en limiter les conséquences. Il organise et dirige le concept de protection de la population, qui intègre en cas de crise l'action coordonnée de la Police, des sapeurs-pompiers, des services de la santé publique, des services techniques et de la protection civile.

Parce que, par définition, une catastrophe survient inopinément, il est primordial de disposer d'un haut degré de préparation, de maintenir à jour un registre des capacités humaines, matérielles et informationnelles et d'assurer leur formation et leur entretien de manière à intervenir efficacement et rapidement en cas de besoin. Des analyses complètes des dangers et des risques sont également requises afin d'agir en amont et de garantir la continuité des affaires et des communications, ainsi que l'approvisionnement des biens et des services en cas de crise. Le concept de résilience représente ainsi un pilier central du concept de protection de la population.

### OBJECTIF 4.1

#### CONSTITUER UN ÉTAT-MAJOR CANTONAL DE CONDUITE (EMCC) ET UNE ORGANISATION EN CAS DE CATASTROPHES (ORCA).

Le canton de Genève restructure l'organisation d'intervention dans les situations exceptionnelles (OSIRIS) en une organisation en cas de catastrophes (ORCA), afin de permettre une clarification des responsabilités et des structures, une meilleure cohérence dans la planification et l'engagement, une plus grande professionnalisation dans la conduite, ainsi que l'élaboration de profils de prestations pour tous les partenaires de la protection de la population.

L'exercice « BUTEO » en 2015 a montré des failles dans la coordination des organisations de gestion de crises et des moyens de protection de la population. La création d'un état-major cantonal de conduite (EMCC) au sein de l'OCPPAM est nécessaire afin de gérer et d'anticiper les risques existentiels, naturels et technologiques,<sup>24</sup> afin d'assurer la mise sur pied d'exercices et d'engagements complexes, de rationaliser

la veille 24/7, de coordonner et d'assurer la conduite des moyens d'intervention au niveau cantonal lors de situations d'urgence, d'appuyer et de conseiller les dirigeants politiques dans le domaine de la gestion de crises et de la protection de la population et de faciliter les coopérations avec les instances et les moyens de la Confédération, les cantons voisins ou la France. Outre de participer à l'objectif de doter le canton d'une

structure de conduite performante et dont les compétences et responsabilités de chaque membre sont clairement identifiées, la création d'une telle organisation est essentielle afin de coordonner la formation continue des cadres et la formation des spécialistes, ainsi que valoriser les retours d'expériences (RETEX). Il sera question de la valorisation de ces compétences au point 4.5.

<sup>23</sup> Conseil fédéral, *Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse* Projet, 26 octobre 2015.

<sup>24</sup> Les risques liés à la sécurité publique (attentats, prises d'otages, etc.) restent de la compétence de la Police.

### DÉVELOPPER DES PLANS D'ACTION EN CAS DE CATASTROPHE OU DE SITUATION EXCEPTIONNELLE; ENTRAÎNER ET EXERCER LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ SUR DES SCÉNARIOS RÉALISTES, COLLABORATIFS ET EXIGEANTS.

Genève s'engage à baser l'évaluation des moyens et des plans d'action en cas de catastrophes et de situations exceptionnelles sur une analyse locale et systémique des dangers auxquels pourraient être exposés le canton et la population. Par la suite, des exercices et des activités d'entraînement locaux, régionaux et nationaux sont prévus pour tester les procédures en cas de crise, s'appuyant sur des scénarios hypothétiques mais réalistes, dans lesquels les participants doivent réagir face à une succession ou à une accumulation d'événements.

Les organisations chargées de la maîtrise des catastrophes et des situations exceptionnelles sont confrontées à un large éventail de risques d'origine naturelle, technique ou sociétale. Il convient d'organiser et de planifier la maîtrise de ces dangers. Pour ces risques tactiques et stratégiques (hors sécurité publique), l'OCPPAM valorise l'utilisation régulière d'instruments de planification axés sur les risques. Cette démarche offre plusieurs avantages permettant de :

- mettre à disposition des autorités une vision réaliste et actualisée des risques opérationnels afin d'optimiser les décisions d'organisation des moyens ;
- obtenir une répartition géographique, par commune, de l'intensité des risques opérationnels pour le canton de Genève ;
- définir plus précisément quel niveau de sécurité peut et doit être obtenu et à quel prix ;
- faciliter l'identification systématique de lacunes dans la préparation et la gestion des situations ;
- utiliser une plateforme, une méthode et un vocabulaire communs facilitant la coopération et la coordination entre les multiples partenaires de la protection de la population, favorisant l'émergence d'un dialogue soutenu et d'une compréhension commune du déroulement et des conséquences d'un événement avec tous les

acteurs concernés (publics et privés) et permettant des analyses continues et homogènes des risques.

À Genève, la matrice générale des risques de catastrophes et de situations exceptionnelles est basée sur la méthodologie KATAPLAN, créée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).<sup>25</sup> À l'instar d'études de risque récentes, les indicateurs spécifiques du canton doivent être adaptés de manière prospective afin de cartographier les risques potentiels à moyen et à long terme. Ces analyses doivent ensuite être actualisées et complétées régulièrement et avec la participation de tous les acteurs concernés afin de développer un réel système de gestion intégrée des risques.

Afin d'améliorer la réponse face à ces risques, des exercices sont prévus pour entraîner les intervenants, tester les procédures et l'engagement des moyens afin de prendre en considération leurs limites, d'analyser les lacunes et d'améliorer la coordination et la communication. Cette dernière étape nécessite l'inclusion de tous les acteurs et leur responsabilisation au moyen de débriefings, de retours d'exercices et de suivis des mesures. Ainsi, ces exercices fournissent les bases pour la prévention des risques, pour les mesures de préparation et pour le développement de la doctrine en matière d'engagements conjoints (interopérabilité) de l'ensemble des partenaires.

Une direction d'exercice indépendante des structures cantonales doit assister les exercices réalistes basés sur des conditions avérées simulant avec réalisme l'ampleur des dommages, les défaillances des systèmes et des infrastructures critiques, les exigences physiques et psychologiques auxquelles sont confrontés les participants, ainsi que les complexités de coordination, de communication, de logistique et d'administration. Il s'agit également de tester ou de valider des concepts, permettant ainsi de développer une confiance dans les plans et les acteurs.

Il est nécessaire de tester les réactions des intervenants face à des situations difficiles, ainsi que de mesurer l'efficacité de l'interaction entre les services, les groupes et les individus engagés. Ces exercices participent ainsi à une mentalité proactive et prospective qui vise à s'interroger et anticiper des situations hors de la « zone de confort » ou des situations de « beau temps ». La participation régulière des acteurs sécuritaires genevois aux exercices stratégiques de conduite de la Confédération constitue un volet essentiel de cet objectif.

<sup>25</sup> OFPP, *Analyse cantonale des dangers et préparation aux situations d'urgence*, janvier 2013.

En réponse à la stratégie fédérale sur la protection des infrastructures critiques de 2012,<sup>26</sup> les parties prenantes publiques et privées renforcent la protection des fonctions vitales de la société, dont les défaillances ou la perturbation peuvent créer des limitations durables de l'approvisionnement, des dysfonctionnements critiques de la sécurité publique ou des pertes importantes pour l'économie. Chargé de la mise en œuvre des mesures d'attribution des biens et services à la population en cas de crise, l'OCCPAM prend également des mesures visant à garantir l'approvisionnement, à développer la résistance de certains systèmes et infrastructures d'approvisionnement et à coordonner les opérations si nécessaire.

La protection des réseaux de communication et des infrastructures critiques ainsi que le renforcement de la résilience sont devenus des piliers centraux des concepts de protection de la population et de continuité d'approvisionnement économique. Ces infrastructures permettent de communiquer des informations importantes, de transporter des marchandises vitales ou d'alimenter en énergie des systèmes-clés. Aujourd'hui, les dispositifs de gestion, les flux d'informations et d'énergie sont distribués en réseau et sont, partiellement ou totalement, en mains privées. Ces interdépendances et ces interconnexions déterminent à la fois la vulnérabilité des infrastructures critiques et leur force de résilience. Leur gestion exige une collaboration accrue de tous les acteurs, privés et publics, fédéraux, cantonaux et communaux. Cet effort collectif doit transcender les différents secteurs des infrastructures critiques et de l'approvisionnement économique.

Afin de préserver les chaînes d'approvisionnement face à une situation exceptionnelle à laquelle l'économie ne serait pas en mesure de remédier seule, la Confédération ainsi que les acteurs cantonaux et municipaux doivent être capables de gérer le plus rapidement possible une pénurie de biens (énergie, aliments, matières premières, médicaments, etc.) et de services

vitaux (transports indispensables, infrastructure d'information et de communication, etc.) dans les limites de leurs compétences, sur une durée de quelques jours, mais également sur des périodes prolongées.

Dans le cas des infrastructures critiques, il s'agit en priorité de réduire la vulnérabilité de la société, de l'économie et des pouvoirs publics en cas de défaillance grave au moyen de protection des installations, de plans et de renforcement de la résilience globale.

Dans le cas de l'approvisionnement économique, le but est d'analyser les risques et les opportunités pour une intégration plus efficace des mesures d'approvisionnement. Cette démarche inclut la vérification et le test des stratégies (voir objectif 4.2), des moyens d'action et des mesures prévues dans le respect des principes de primauté du secteur privé, de subsidiarité, d'efficacité et des prérogatives légales.



#### **Approvisionnement économique :**

*L'approvisionnement du pays en biens et services vitaux lors d'une pénurie grave à laquelle les milieux économiques ne peuvent pas faire face par leurs propres moyens.*

#### **Infrastructures critiques :**

*Les infrastructures dont la perturbation, l'interruption ou la destruction ont des conséquences dramatiques sur la société, l'économie ou l'État, par exemple, les télécommunications, l'approvisionnement en eau ou le trafic ferroviaire.*

#### **Résilience :**

*La résilience est la capacité d'un système, d'une organisation ou d'une société d'absorber un choc et de résister à des perturbations afin de maintenir ou de rétablir rapidement son bon fonctionnement. Elle inclut également une excellente préparation mentale, une meilleure gestion du stress, ainsi que des mesures d'anticipation et de réduction des risques.*

<sup>26</sup> Conseil fédéral, *Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques*, 27 juin 2012.

Genève privilégie une approche de coopération économique et des mesures de planification communes, correspondant aux besoins et aux standards des chaînes logistiques modernes, afin d'immobiliser moins de ressources et de permettre aux entreprises partenaires de réagir avec flexibilité aux difficultés d'approvisionnement.

La population et les principaux acteurs de l'économie régionale sont parties prenantes de la protection des infrastructures critiques, de l'approvisionnement économique et du développement de la résilience du fait des interdépendances opérationnelles, mais aussi systémiques, institutionnelles, réglementaires et sociétales.

En outre, dans certains secteurs privés, des compétences et des expériences de gestion de crise au sens large ont été développées avec succès et sont compatibles avec celles des autorités communales, cantonales et fédérales.

## OBJECTIF 4.4

### RÉFORMER ET RENFORCER LES MOYENS ET LES STRUCTURES DE LA PROTECTION DE LA POPULATION, Y COMPRIS LA PROTECTION CIVILE, LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE FEU ET CONTRE LES MENACES NRBC.

Une revalorisation des structures et des missions de la protection civile (PCi) est nécessaire afin d'améliorer son efficacité, d'assurer sa cohérence et son interopérabilité, de promouvoir son action et de conforter son rôle de pilier de la protection de la population. Le dispositif cantonal de défense incendie et secours doit également être actualisé de manière à maintenir la capacité d'intervention en regard du développement urbain.

La protection civile (PCi) genevoise, bien que puissante numériquement, est actuellement sous-exploitée. Alors que de nouveaux risques émergent, le très faible nombre de jours de service actuellement effectués ne permet pas une instruction et une disponibilité adéquates – voire un maintien des compétences à long terme. Afin d'assurer son efficacité, la PCi nécessite des cours de répétition plus longs, encadrés par des professionnels et ayant pour objectif la constitution d'unités aptes à l'engagement. Elle doit devenir réellement interopérable avec les autres moyens de secours. Ceci passe par la centralisation de la conduite et de l'instruction, ainsi que des investissements adéquats. La PCi évolue pour devenir une organisation capable d'appuyer les services de secours et de sécurité efficacement et dans la durée. Diverses pistes sont étudiées, à l'instar de la mutualisation de certaines ressources et de la formation avec d'autres partenaires (armée, sapeurs-pompiers, Police, etc.), voire d'autres cantons.

Ces évolutions auront lieu dans le cadre de la réforme « Protection civile 2015+ ». <sup>27</sup> Afin d'adapter le cadre juridique, des actions doivent être entreprises au niveau cantonal, mais également fédéral. Par exemple, une nouvelle loi sur la protection de la population et la protection civile permettra de renforcer ces domaines. De manière générale, la question de la sensibilisation des citoyens à la sécurité doit être abordée. Il s'agit autant de développer l'intérêt et les réflexes de la population au moyen de journées d'information et de cours de sensibilisation à la sécurité que d'assurer les effectifs de la PCi dans les années à venir. Le dispositif cantonal de défense incendie et secours actuel, bien que réorganisé au début des années 2000, repose sur des principes obsolètes ne répondant plus aux besoins et aux risques contemporains. L'évolution générale des risques, la densification du canton, les nouvelles infrastructures et les problèmes de mobilité ont conduit les délais d'intervention, tant pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) que pour les volontaires

(SPV), au-dessous du seuil minimal prescrit. Le dispositif actuel doit évoluer pour apporter une réponse pragmatique et adéquate aux risques actuels et à venir, afin de respecter les prescriptions de vigueur et de donner à la population la protection et la sécurité qu'elle est en droit d'attendre. Ayant pour mission de préparer une organisation opérationnelle optimale, l'OCPPAM élabore un concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours doté d'une vision 2030. Une mission importante du dispositif cantonal de défense incendie et secours est la prévention et la gestion des accidents de type nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC). À Genève, l'OCPPAM évalue les risques et les capacités des services de secours à partir de scénarios NRBC. Pour répondre à ces dangers, un concept d'intervention cantonal NRBC, listant les missions des différents services d'intervention, coordonnant leurs activités et renforçant leurs capacités et leur niveau d'expertise, a été élaboré. De nouveaux moyens récemment acquis,

<sup>26</sup> Conseil fédéral, *Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+*, mai 2012.

mettant en adéquation les capacités d'intervention aux risques inventoriés, sont gérés par le corps des sapeurs-pompiers professionnels (SIS), seuls habilités à pénétrer dans la zone d'exclusion d'un événement NRBC. L'OCPPAM, en collaboration avec le SIS, détermine les concepts d'intervention, la formation et l'information à la population.

Le concept valorise également la mutualisation des compétences et des moyens avec le SSA, les HUG, mais aussi les forces d'intervention du canton de Vaud et de France. Cette coopération permet une réponse intégrative et appropriée aux accidents auxquels le canton de Genève, et ses voisins, pourraient être confrontés.

## OBJECTIF 4.5

### CRÉER ET DÉVELOPPER UN CENTRE DE COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DU SAUVETAGE AU RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL.

Genève soutient la création d'un centre de compétences et d'entraînement permanent dans le domaine du sauvetage et de l'aide en cas de catastrophes, en se basant sur le principe de mutualisation entre le canton et l'armée. Ce centre offrira des infrastructures permettant la formation militaire de sauvetage et les exercices d'aide en cas de catastrophe, ainsi qu'un ensemble de formations accessibles aux autres partenaires de la sécurité, à l'instar des pompiers ou de la PCi, mais également des organisations internationales et non-gouvernementales, des entreprises, voire des personnes privées.

En raison de ses spécificités, Genève est le canton qui bénéficie le plus des engagements subsidiaires de l'armée. Cependant, aujourd'hui, la caserne des Vernets n'héberge plus de troupes permanentes depuis le départ de son École de recrues. Malgré cela, les Écoles de sauvetage continuent à offrir une partie de leur instruction en formation à Genève et certains bataillons d'aide en cas de catastrophe y accomplissent également leur cours de répétition annuel.

Dans ce contexte, la construction des infrastructures prévues à Mategnin, Epeisses et Aire-la-ville doit permettre de continuer à accueillir ces troupes dans le canton de Genève. Par la votation du 28 février 2016, environ 60% de la population et la totalité des communes ont approuvé la construction d'un nouveau cantonnement de troupes sur le terrain de Meyrin-Mategnin, à proximité immédiate de l'Aéroport international de Genève.

Ceci fait partie d'un concept incluant la place d'exercice d'Epeisses (Avully). Le canton de Genève perdant à l'horizon 2020 son centre d'instruction de Bernex en raison du développement urbain de la région, une solution de mutualisation des infrastructures d'Epeisses pouvant répondre aux besoins de l'armée et du canton est adoptée dans son principe. Les modalités de mise en œuvre sont discutées entre les partenaires et ceci constitue une première en Suisse.

À cet égard, il est intéressant de relever qu'une infrastructure logistique commune à l'armée, à la Police, à la protection civile, voire à d'autres partenaires, doit également être bâtie sur la commune d'Aire-la-Ville. Ces nouvelles infrastructures permettront l'hébergement dans de bonnes conditions d'un corps de troupes (environ 1'000 militaires) d'aide en cas de catastrophe ou d'infanterie, afin de s'entraîner à des engagements

subsidiaires de l'armée : sauvetage, catastrophes naturelles ou technologiques, ou encore protection d'infrastructures critiques et cetera.

Le Développement de l'armée (DEVA) prévoit une diminution du nombre de bataillons d'aide en cas de catastrophe, mais une augmentation de la disponibilité. Il est donc essentiel que ces formations militaires spécialisées dans la protection de la population disposent à Genève de conditions favorables pour leur instruction et pour leurs entraînements. La capacité d'héberger une formation de l'armée est critique pour assurer les engagements subsidiaires de l'armée dans le canton de Genève. La mutualisation de la logistique entre les partenaires sécuritaires permet une gestion efficiente des investissements, du personnel et des infrastructures.

À cette fin, le gouvernement soutient le projet de création d'un véritable centre international de compétences dans le domaine du sauvetage, basé à Genève de façon permanente — à la manière de centres qui existent déjà dans l'infanterie ou le domaine NRBC. Ce centre de compétences doit permettre d'homogénéiser la formation, d'améliorer la collaboration entre les acteurs et de donner l'opportunité aux unités de milice de disposer d'un réel appui

dans les préparatifs des services et des exercices. Les acteurs de sécurité genevois, ainsi que les entreprises et les citoyens, pourront également bénéficier de ces infrastructures. L'objectif est de l'élever à un niveau international en proposant une haute qualité de prestations et en développant un pôle d'expertise ouvert aux organisations internationales et non-gouvernementales, ainsi qu'aux services de secours d'autres pays.



# GLOSSAIRE

<b>ACG</b>	Association des communes genevoises	<b>DEAS</b>	Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
<b>AFD</b>	Administration fédérale des douanes	<b>DEFER</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>APM</b>	Agent de police municipale	<b>DETA</b>	Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
<b>ASP3</b>	Assistant de sécurité publique (armés)	<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>BAC</b>	Base d'aide au commandement de l'armée	<b>DEVA</b>	Développement de l'armée
<b>BCI</b>	Brigade de criminalité informatique	<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>BIE</b>	Bureau d'intégration des étrangers	<b>DFE</b>	a. Département fédéral de l'économie, voir DEFER
<b>BOM</b>	Brigade opérationnelle mixte	<b>DFP</b>	Département fédéral des finances
<b>CCDJP</b>	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police	<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>CCIG</b>	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	<b>DGDERI</b>	Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation
<b>CCPCS</b>	Conférence des commandants des polices cantonales	<b>DGSI</b>	Direction générale des systèmes d'information
<b>CCPD</b>	Centre de coopération policière et douanière	<b>DIP</b>	Département de l'instruction publique
<b>CCS</b>	Conseil consultatif de sécurité	<b>DLS</b>	Diagnostic local de sécurité
<b>CCSM</b>	Commission consultative de sécurité municipale	<b>DSE</b>	Département de la sécurité et de l'économie
<b>CDC</b>	Communauté des communes	<b>EBAS</b>	Plateforme indépendante: «eBanking – but secure!»
<b>CDSVS</b>	Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses	<b>EMCC</b>	État-major cantonal de conduite
<b>CF</b>	Conseil fédéral	<b>ENISA-EC3</b>	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information
<b>CECAL</b>	Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme de la Police cantonale	<b>EPFL</b>	École polytechnique fédérale de Lausanne
<b>CERN</b>	Organisation européenne pour la recherche nucléaire	<b>ETHZ</b>	École polytechnique fédérale de Zurich
<b>CEVA</b>	Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse	<b>FAS'e</b>	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
<b>Cgfr</b>	Corps des gardes-frontière	<b>Fedpol</b>	Office fédéral de la Police
<b>CG-MPS</b>	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers	<b>FER</b>	Fédération des entreprises romandes
<b>CIA</b>	Carte d'identité aéroportuaire	<b>FGS</b>	Forum Genevois de la Sécurité
<b>CLAMPP</b>	Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population	<b>GCSP</b>	Centre de politique de sécurité
<b>CLDJP</b>	Conférence latine des chefs des départements de justice et police	<b>GIP</b>	Geneva Internet Platform
<b>CLUSIS</b>	Association suisse de la sécurité de l'information	<b>GovCERT</b>	Swiss governmental computer emergency response team, voir MELANI
<b>COMSEC-SI</b>	Comité de sécurité des systèmes d'information (GE)	<b>HEG</b>	Haute-école de gestion
<b>CSI</b>	Groupe sécurité de la conférence suisse de l'information	<b>HES</b>	Haute-école spécialisée
<b>Cst</b>	Constitution fédérale	<b>HSLU</b>	Haute École de Lucerne
<b>CVO</b>	Commission des visiteurs officiels	<b>HUG</b>	Hôpitaux universitaires de Genève
<b>DALE</b>	Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie	<b>IATA</b>	International air transport association
<b>DCPAF</b>	Direction centrale de la Police aux Frontières française	<b>IHEID</b>	Institut des hautes études internationales et du développement

<b>IKAPOL</b>	Convention sur les engagements de police intercantonaux	<b>PP</b>	Protection de la population
<b>ISSS</b>	Information Security Society Switzerland	<b>RAPOLSEC</b>	Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse
<b>J-CAT</b>	Europol joint cybercrime action taskforce	<b>REGA</b>	Garde aérienne suisse de sauvetage
<b>LIPAD</b>	Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles	<b>RETEX</b>	Retour d'expérience
<b>LPD</b>	Loi fédérale sur la protection des données	<b>RNS</b>	Réseau national de sécurité
<b>LPoI</b>	Loi sur la Police	<b>SAMU</b>	Service d'aide médicale urgente
<b>MELANI</b>	Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information	<b>SATW</b>	Académie suisse des sciences techniques
<b>NRBC</b>	Nucléaire, radiologique, biologique et chimique	<b>SCARG</b>	Cybersecurity Advisory and Research Group
<b> OCD</b>	Office cantonal de la détention	<b>SCOCI</b>	Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques	<b>SCPVS</b>	Société des chefs de police des villes de Suisse
<b>OCIRT</b>	Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	<b>SDIS</b>	Service de défense contre l'incendie et de secours
<b>OCPM</b>	Office cantonal de la population et des migrations	<b>SécuSIGE</b>	Structure genevoise des responsables de la sécurité des systèmes d'information du canton et des communes
<b>OCPPAM</b>	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires	<b>SEFRI</b>	Secrétaire d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>OCSTAT</b>	Office cantonal de la statistique	<b>SEM</b>	Secrétariat d'État aux migrations
<b>ODM</b>	Officie fédérale des migrations	<b>SGRP</b>	Société suisse de psychologie légale
<b>OFAC</b>	Office fédéral de l'aviation civile	<b>SIS</b>	Service d'incendie et de secours
<b>OFIT</b>	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	<b>SISA</b>	Swiss Internet Security Alliance
<b>OFPP</b>	Office fédéral de la protection de la population	<b>SPIK</b>	Congrès informatique de la police suisse
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique	<b>SPP</b>	Sapeurs-pompiers professionnels
<b>ONG</b>	Organisations non-gouvernementales	<b>SPV</b>	Sapeurs-pompiers volontaires
<b>ONU</b>	Organisation des Nations-Unies	<b>SRC</b>	Service de renseignement de la Confédération
<b>ONUG</b>	Office des Nations unies à Genève	<b>SRM</b>	Service de renseignement militaire
<b>ORCA</b>	Organisation en cas de catastrophes et de situations exceptionnelles	<b>SSA</b>	Service de Sécurité de l'Aéroport international de Genève
<b>OSIRIS</b>	Organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles	<b>SWIFT</b>	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
<b>PCC</b>	Politique criminelle commune	<b>SWITCH</b>	Services de téléinformatique pour l'enseignement et la recherche
<b>PCi</b>	Protection civile	<b>TETRA</b>	Coordination opérationnelle de la confédération pour la lutte contre le terrorisme
<b>PFEG</b>	Ports francs et entrepôts de Genève	<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>PF PDT</b>	Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence	<b>TPG</b>	Transports publics genevois
<b>PI</b>	Police internationale	<b>UIT</b>	Union internationale des télécommunications
<b>PIO</b>	Protection des informations et des objets	<b>UMUS</b>	Unité mobile d'urgences sociales
<b>PIC</b>	Programme d'intégration cantonal	<b>UNIGE</b>	Université de Genève
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises	<b>UNIL</b>	Université de Lausanne
<b>POLYCOM</b>	Réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité	<b>UPIC</b>	Unité de pilotage informatique de la Confédération
		<b>WEF</b>	World economic forum

